

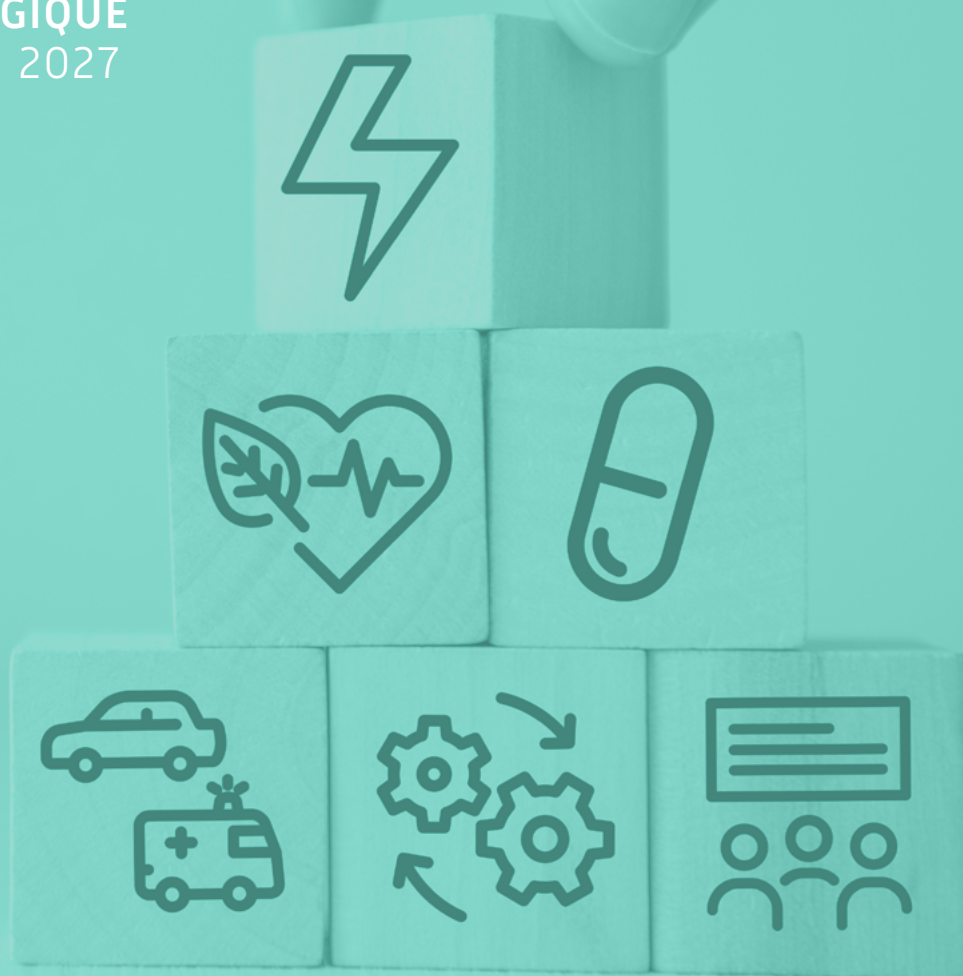


**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

TRANSITION ACTION!

SCHÉMA DIRECTEUR
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
2024 > 2027



I Sommaire

P. 4 | Nos intentions

P. 7 | Déclinaison et pilotage du schéma directeur de la transition écologique

P. 8 | Les trajectoires de réussite

P. 10 | Ambition n°1 : **ADAPTER** les missions de l'Assurance Maladie
aux risques environnementaux

P. 20 | Ambition n°2 : **RÉDUIRE** les impacts de l'Assurance Maladie
et du système de santé sur l'environnement

P. 37 | Ambition n°3 : **PROTÉGER** durablement la santé de tous

P. 46 | Ambition n°4 : **AGIR ENSEMBLE** et faire évoluer les comportements
pour favoriser un avenir soutenable

P. 58 | Annexe

| Éditorial

De multiples rapports scientifiques, notamment ceux du groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (Giec), décrivent l'ampleur et l'accélération des impacts environnementaux sur la santé, l'urgence d'agir dès maintenant à tous les niveaux, ainsi que la nécessaire exemplarité des services publics. Face à l'urgence climatique, **l'Assurance Maladie souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur de la transition écologique.**

Au travers de ses différentes missions de protection de la santé, **l'Assurance Maladie entend faire de la santé environnementale et de la décarbonation de notre système de santé un enjeu majeur et un fil conducteur des politiques qu'elle met en œuvre.**

L'Assurance Maladie s'est impliquée dès 2015 sur le volet environnemental via la responsabilité sociétale des organisations (RSO) et entend à présent, à travers ses engagements dans la Convention d'objectif et de gestion (COG) 2023-2027 et le présent schéma directeur, donner une nouvelle ampleur à sa stratégie de transition écologique afin de s'inscrire dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) fixée par l'État pour atteindre la neutralité carbone en 2050, conformément à l'Accord de Paris.

La crise climatique a ceci de paradoxal qu'elle exige que nous travaillions à l'atténuer tout en travaillant à s'y adapter : **réduire notre impact sur l'environnement ne nous dédouane pas de nous préparer à subir les impacts du changement climatique, et inversement.** Il s'agit par ailleurs de ne pas résumer le défi face auquel nous sommes à la question du climat. Nos modes de vie, de production et de consommation affectent nos écosystèmes et notre santé dans une interdépendance qui se renforce de manière toujours plus évidente. **La dégradation de l'environnement affecte la santé des personnes**, et, par conséquent, les dépenses prises en charge par l'Assurance Maladie.

À ce titre, la transition écologique prolonge et amplifie les engagements de l'Assurance Maladie en matière de gestion des risques, mais aussi d'accompagnement des publics les plus vulnérables par exemple. Pour autant, l'ampleur des transformations attendues nécessite de faire évoluer nos manières de collaborer, de mesurer, de communiquer, mais aussi celles de nos partenaires et de tout le secteur de la santé.

Il nous faut donc avancer sur plusieurs fronts en même temps : s'adapter aux crises et mutations qui se dessinent, réduire l'impact environnemental de notre activité et du secteur de la santé en général, protéger les ressources dont nous bénéficions collectivement et pour cela, agir ensemble, en activant des collectifs de professionnels outillés pour piloter ces transformations.

Ces quatre grandes ambitions réunissent des objectifs que nous poursuivons pour la transition du secteur de la santé dans son ensemble, en tant que financeur du système de soins ; d'autres, poursuivis en tant qu'opérateur de service public, en vue de décarboner notre propre fonctionnement et notre offre de soins. Cette double perspective, externe et interne, est la garantie d'un engagement à la fois cohérent vis-à-vis de nos interlocuteurs, et efficient en termes de moyens et de ressources dédiés. **C'est le fil vert de nos actions pour les années à venir.**

Je souhaite promouvoir une **transition écologique ambitieuse, positive**, et, à ce titre, souligner **les co-bénéfices conséquents sur la santé et le bien-être des publics** que nous protégeons et de nos salariés. Une attention particulière sera par ailleurs accordée aux personnes vulnérables car les plus exposées aux risques environnementaux. Je vous invite donc, à travers ce schéma directeur, à découvrir notre feuille de route qui est ambitieuse, faite d'objectifs concrets, précis et mesurables, mais aussi de champs plus exploratoires, pour lesquels il s'agira d'apprendre en expérimentant. Je sais que je peux compter pour cela, au sein du réseau de l'Assurance Maladie, sur des collaborateurs inventifs, déterminés et solidaires devant la taille du défi à relever.

Thomas Fatôme,
Directeur général de la Cnam

| Nos intentions

UN SCHÉMA DIRECTEUR... ... POUR QUOI FAIRE ?

Le présent schéma directeur entend dessiner la trajectoire de l'Assurance Maladie en matière de transition écologique jusqu'en 2027, soit l'échéance de la COG. Il doit servir de cadre et d'inspiration à l'ensemble des acteurs du réseau pour définir leurs propres feuilles de route et leurs priorités annuelles.

C'est un document qui se veut stratégique et opérationnel à la fois : sur certains thèmes, il ouvre des pistes de travail et d'expérimentations, et, lorsque c'est pertinent, il fixe des objectifs concrets à atteindre à échéance 2027. Certains de ces objectifs s'adressent à la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam), ou au réseau, ou concernent les deux échelons.

Il est une déclinaison opérationnelle de la COG, au même titre que le plan national immobilier (PNI), le schéma directeur des ressources humaines (SDRH), le schéma directeur de la communication (SDCOM),

le schéma directeur du système d'information (SDSI), le projet stratégique du Groupe UGECAM, avec lesquels il s'articule.

Il concerne à la fois le volet interne de la transition écologique pour une institution écoresponsable : décarboner notre fonctionnement et notre offre de service, adapter nos activités, protéger les ressources dont elles dépendent, etc. ; et le volet santé de la transition écologique, pour une santé durable : la manière dont l'Assurance Maladie peut participer à dessiner un système de santé plus résilient, plus sobre et plus protecteur face aux crises et mutations environnementales.

L'Assurance Maladie s'est engagée dès 2015 sur le volet environnemental via la responsabilité sociétale des organisations (RSO). Ce volet prend désormais une ampleur plus stratégique et transversale. Le cadre de la RSO est désormais repensé et rénové pour l'aligner avec cette nouvelle ambition. Ainsi, une professionnalisation des acteurs va être opérée dans le cadre de la nouvelle gouvernance avec l'identification de pilotes de la transition écologique dans chaque organisme.

La transition écologique dans la Convention d'objectifs et de gestion

Dans la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027, l'Assurance Maladie s'engage pour la transition écologique autour de deux axes, chacun décliné en deux objectifs.

Fiche n°3.2 : agir en tant que régulateur du système pour promouvoir la santé environnementale et favoriser la transition écologique du système de soins.

- S'engager avec les acteurs institutionnels en faveur de la transition écologique du système de santé.
- S'engager avec les offreurs de soins et les assurés pour la reconnaissance de l'environnement comme déterminant majeur de la santé.

Fiche n°6.3 : accentuer la prise en compte des enjeux environnementaux au sein de la branche.

- Réduire notre empreinte carbone.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs pour favoriser l'évolution des pratiques en lien avec le SDRH.

...ORGANISÉ COMMENT ?

L'ensemble des objectifs et actions proposés par ce schéma directeur sont regroupés autour de quatre grandes ambitions : « s'adapter », « réduire », « protéger » et « agir ensemble ». Elles concernent nos engagements sur les deux volets (interne et externe) pour marquer la cohérence et la complémentarité de nos actions. Ces quatre axes permettent de structurer une stratégie lisible et facile d'appropriation, même si le caractère systémique de la transition écologique implique nécessairement que certaines actions servent en réalité plusieurs ambitions à la fois.

Au sein de ces ambitions, le schéma directeur propose plusieurs objectifs à atteindre (par exemple « diminuer l'empreinte carbone des soins pris en charge par l'Assurance Maladie ») et des actions concrètes pour décliner ces objectifs (par exemple « concevoir un score carbone pour les médicaments »). Lorsque c'est pertinent, ces actions sont associées à un indicateur de réussite : un livrable précis ou un objectif chiffré.

Au fil du document, les concepts-clés sont définis, et des illustrations sont proposées.

Un cap commun et une prise en compte des spécificités territoriales

S'agissant de l'impact des crises environnementales et du changement climatique en particulier, l'outre-mer se situe aux avant-postes des enjeux d'adaptation et de protection des populations. Aussi, l'expérience des organismes de ces territoires représente une matière sur laquelle s'appuyer pour guider les réflexions de l'ensemble du réseau.

Pour autant, la singularité des problématiques spécifiques à chaque territoire implique nécessairement que tout ne soit pas transposable de la métropole aux outre-mer aussi bien qu'entre les différents territoires d'outre-mer. Le schéma directeur entend proposer un horizon commun à l'ensemble du réseau, tout en encourageant, dans sa déclinaison, la prise en compte des spécificités de chaque territoire.

...CONÇU PAR QUI ?

Transversale par excellence, la stratégie de transition écologique de l'Assurance Maladie est dotée d'une gouvernance dédiée avec le comité de pilotage de la transition écologique (COPITEc).

Trois « ateliers » de travail prospectifs ont été initiés au sein du COPITEc avec mandat d'explorer des sujets précis et de préparer la rédaction du schéma directeur :

- atelier santé environnementale,
- atelier ressources humaines,
- atelier comptabilité durable.

Sans être exhaustifs, ces ateliers de travail copilotés par la Cnam et le réseau n'ont pas vocation à durer dans le temps, mais à alimenter concrètement et au fil de l'eau notre action en faveur de la transition écologique.

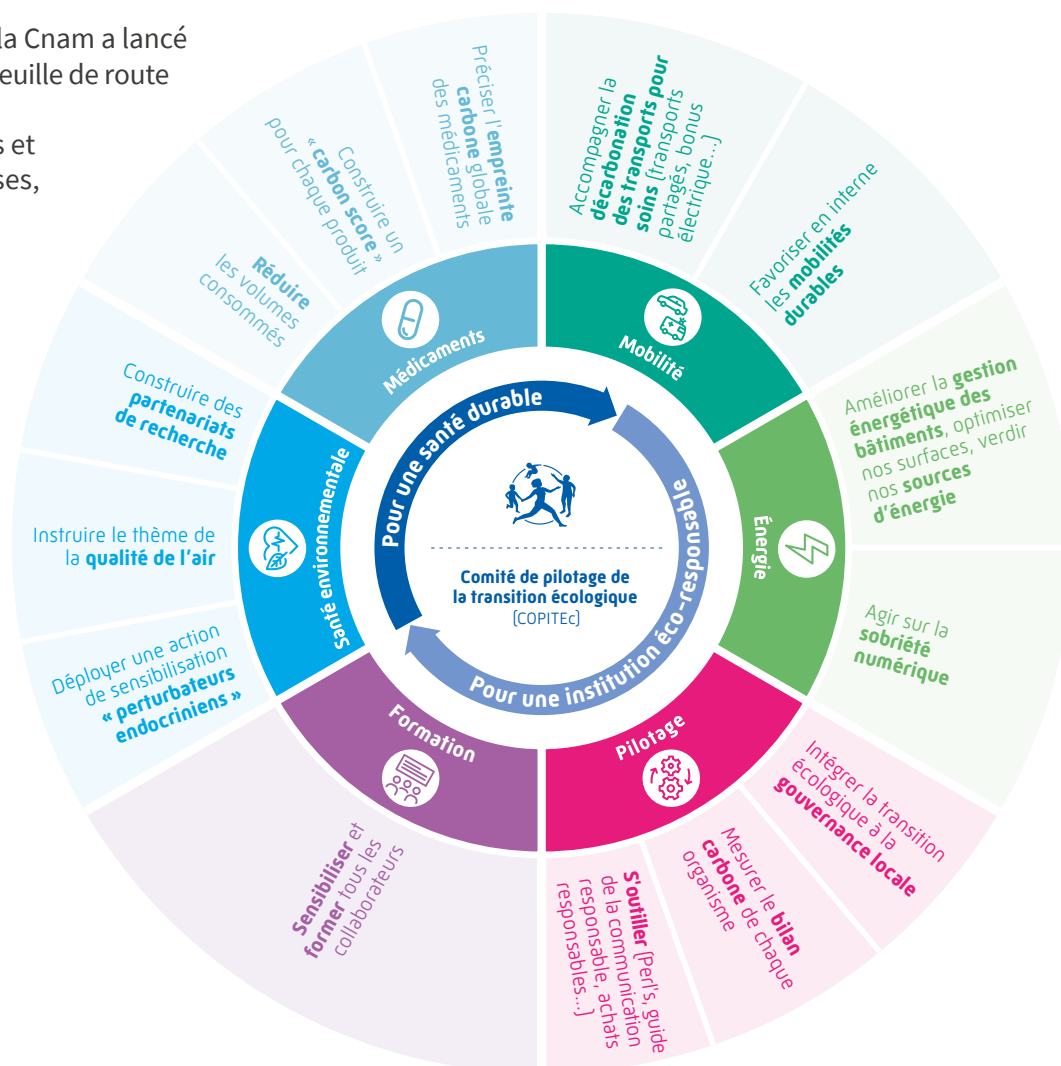
À l'échelle de la Cnam, un comité de pilotage rassemble des référents chargés de concevoir les orientations du schéma directeur dans un premier temps, puis de les mettre en œuvre et de les promouvoir au sein de leur direction respective (voir *infra*).

UN DOCUMENT COCONSTRUIT

Les ambitions, les engagements et les objectifs formalisés dans le schéma directeur ont été définis de manière collaborative, à partir de juin 2024, avec les membres du COPITEc en leur qualité de représentants du réseau, ainsi qu'avec les référents identifiés au sein de chaque direction de la Cnam. Plusieurs réunions de travail collaboratives associant l'ensemble des parties prenantes ont jalonné ces travaux.

LA FEUILLE DE ROUTE 2024, PREMIÈRE PIERRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (SDTEC)

Face à l'urgence d'agir, la Cnam a lancé dès 2024 une première feuille de route structurée autour de quatre priorités métiers et deux priorités transverses, qui sont naturellement intégrées au présent schéma directeur.



3 NOTIONS CENTRALES

ADAPTER : la notion d'adaptation s'applique aux actions qui consistent à anticiper et préparer des chocs (événements climatiques extrêmes, pandémie, pannes, ruptures de stock...) ou à des mutations profondes (raréfaction des ressources énergétiques, de l'accès à l'eau, mobilités, maladies chroniques, etc.) qui créent les conditions de notre résilience.

RÉDUIRE : désigne les actions qui consistent à amoindrir l'impact de nos activités et à diminuer nos émissions de gaz à effet de serre (GES). C'est tout ce qui relève de la sobriété, de ce qui participe à réduire le changement climatique et ses conséquences.

PROTÉGER : les actions qui consistent à préserver les ressources, les écosystèmes et la biodiversité. Tout ce qui consiste à éviter les pollutions, préserver les milieux de vie, « le Vivant » en général, et donc la santé humaine.

Déclinaison et pilotage du schéma directeur de la transition écologique

Pour mettre en œuvre ces engagements, l'Assurance Maladie a créé à la Cnam, en novembre 2023, deux nouvelles missions qui ont vocation à décliner respectivement et en étroite collaboration, les volets interne et externe des engagements de la COG :

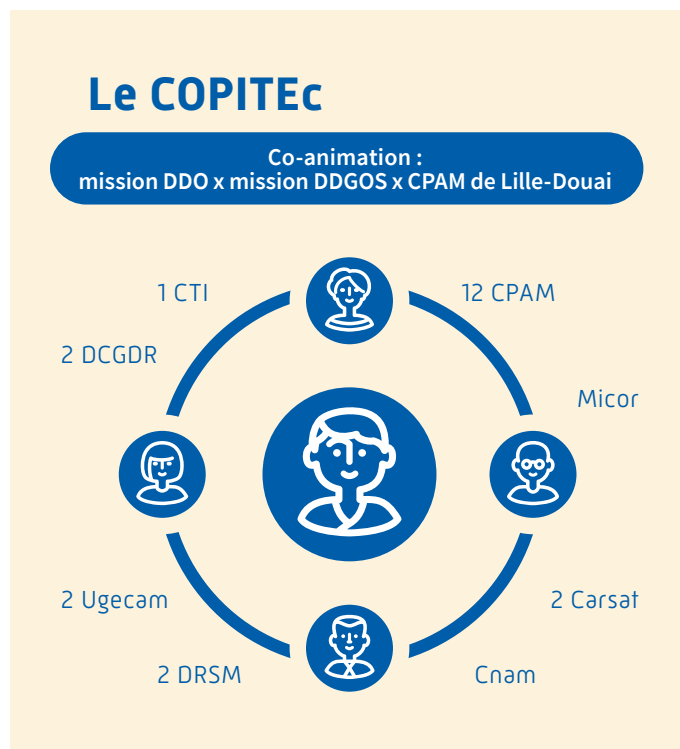
- la mission « Transition écologique des organismes de l'Assurance Maladie » au sein de la direction déléguée aux opérations (DDO),
- la mission « Transition écologique et santé environnementale » au sein de la direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins (DDGOS).

Le COPITEc est l'instance dédiée au pilotage de la transition écologique. Il est composé de représentants des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), des caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la mission de coordination des outre-mer (Micor), des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), des directions régionales du service médical (DRSM), des unions pour la gestion des établissements des caisses de l'Assurance Maladie (Ugecam), des centres de traitement informatique (CTI) et des directions de la coordination et de la gestion du risque (DCGDR). Pour la Cnam, les membres du comité de direction et les directions qui le composent sont représentés.

La composition du COPITEc sera renouvelée tous les deux ans et l'animation est assurée conjointement par les deux missions nationales en charge de la transition écologique ainsi que par un représentant du réseau.

Le COPITEc assure la représentativité du réseau dans toutes ses composantes et relaie les informations au sein des régions, des organismes et des missions représentés.

Il a vocation à élaborer, décliner et piloter le schéma directeur de la transition écologique, à contribuer à la réflexion et à la mise en œuvre des



mesures et à arbitrer les propositions des groupes de travail thématiques. Il recueille, déploie et labellise les bonnes pratiques du réseau, et assure leur diffusion.

La Cnam s'appuie sur ses membres pour conduire des travaux soit localement, soit lors d'ateliers de travail ou de missions ponctuelles thématiques.

L'ensemble des organismes de l'Assurance Maladie sont invités à décliner les actions du schéma directeur, de manière adaptée aux enjeux territoriaux, en lien avec les acteurs institutionnels et les partenaires locaux et à l'aide d'une gouvernance dédiée et d'un pilote de la transition écologique local. Les modalités de la gouvernance régionale et locale sont à déterminer par les organismes en fonction de leurs avancées sur la transition écologique et de leurs pratiques de pilotage.

LES TRAJECTOIRES DE RÉUSSITE

Pour assurer la mise en œuvre progressive et structurée du schéma directeur d'ici 2027, quelques grands jalons ont été identifiés ci-après.

→ Ambition n°1 : ADAPTER les missions de l'Assurance Maladie aux risques environnementaux

2024

2025

2026

2027

Intégrer des solutions d'adaptation techniques et physiques dans 100 % des nouveaux projets immobiliers.

Réaliser un diagnostic de vulnérabilité sur les territoires les plus à risques.

Une étude menée sur l'impact de la crise environnementale sur le système de santé.

→ Ambition n° 2 : RÉDUIRE les impacts de l'Assurance Maladie et du système de santé sur l'environnement

2024

2025

2026

2027

Contribuer à l'élaboration d'une méthode nationale d'évaluation carbone des médicaments.

Engager une démarche de numérique responsable dans les organismes.

Expérimenter et promouvoir les organisations permettant d'éviter le gaspillage des produits de santé.

Réduire l'empreinte carbone de 5 % par an.

100 % des contrats et commandes auprès des centrales d'achats > à 25 000€ HT comportent des considérations environnementales.

Réduire la consommation énergétique de 25 % par rapport à 2021.

Les transports partagés concernent 26 % des transports en taxis conventionnés et 40 % en véhicules sanitaires légers.

→ **Ambition n°3 : PROTÉGER durablement la santé de tous**

2024

Définir le positionnement de l'Assurance Maladie en santé environnementale.

2025

Déployer un programme d'action national de prévention à l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

2026

Concevoir un programme national d'action de l'Assurance Maladie en matière de santé environnementale (priorisation des thématiques, identification des enjeux de prévention, types d'action, etc.).

2027

Réduire la consommation d'eau en m³ de 15 % par rapport à 2022.

→ **Ambition n°4 : AGIR ENSEMBLE et faire évoluer les comportements pour favoriser un avenir soutenable**

2024

Déployer un pilotage dédiée à la transition écologique.

Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de l'Assurance Maladie.

2025

Réaliser un bilan carbone[®] annuel et d'un plan de transition associé.

Publier le manifeste de l'Assurance Maladie.

2026

Déployer progressivement des fresques ou ateliers 2 tonnes auprès des salariés et pour l'ensemble des managers.

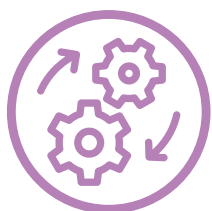
2027

Construire au moins un partenariat avec des acteurs locaux sur chacun des deux volets : interne et externe.

Bon à savoir : au fil du document, les engagements qui impliquent une mise en œuvre par les organismes sont indiqués par la mention [L].

Ambition n°1

ADAPTER les missions de l'Assurance Maladie aux risques environnementaux



Si la hausse des températures implique déjà en elle-même de nombreux changements (fortes chaleurs, inondations, augmentation des maladies vectorielles, etc.), elle s'inscrit dans un contexte général de dépassement des limites planétaires (érosion de la biodiversité, modification du cycle de l'eau, déforestation, pollutions chimiques...) et c'est la totalité de ces paramètres qui constituent la crise environnementale et qui vont créer des tensions, des mutations, voire des chocs, que nous devons anticiper pour créer les conditions de notre résilience.

De nombreux acteurs du secteur public et privé travaillent à réunir ces conditions et se dotent de plans d'adaptation.

Le coût de l'inaction (5 % à 20 % du PIB mondial) est supérieur au coût de l'action (1 % du PIB mondial) d'après une étude du cabinet I4CE¹. Pour l'Assurance Maladie, c'est donc un enjeu de soutenabilité du système de protection sociale.

Il s'agit à la fois :

- d'appréhender le mieux possible, aux côtés de la communauté scientifique et des partenaires institutionnels, les impacts de l'environnement sur la santé humaine afin d'anticiper l'évolution de sa mission d'assureur solidaire en santé, aussi bien pour la population générale que pour les professionnels via la branche Risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles) ;
- d'adapter son fonctionnement pour garantir la sécurité et le bien-être des salariés face aux risques environnementaux, ainsi que la continuité des services essentiels auprès de ses publics.

Chiffres-clés

20 000

C'est le nombre de recours aux soins d'urgence liés aux quatre épisodes caniculaires de l'été 2023 d'après Santé Publique France².

17 527

C'est le nombre de communes françaises exposées au risque inondation d'après le Commissariat général au développement durable (CGDD).

¹ <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/comprendre/enjeux/le-cout-de-l-adaptation-et-de-l-inaction>

² <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/documents/bulletin-national/canicule-et-sante.-bulletin-de-sante-publique-bilan-de-l-ete-2023>

Cette démarche s'inscrit en partie dans la volonté de renforcer notre résilience face aux différentes crises, telles que décrite dans la COG de l'Assurance Maladie (« Pérenniser le rôle de l'Assurance Maladie dans la gestion des crises sanitaires », p.57).

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS

- Constituer un groupe de travail étudiant les différentes orientations qui permettraient d'assurer la soutenabilité financière face à la recrudescence des maladies chroniques à venir.
- Sur les territoires qui ont été concernés par un événement climatique extrême, organiser un retour d'expérience avec les partenaires au sujet des impacts sur la médecine de ville. [L]
- Renforcer la connaissance des conséquences du changement climatique sur les risques professionnels en s'appuyant sur l'expertise de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et de Santé publique France (SPF).
- Prévoir des solutions techniques et physiques et des aménagements résilients aux risques identifiés (y compris pour les espaces verts : gestion des eaux de pluies, îlot de fraîcheur par exemple...). [L]
- Prévoir des solutions organisationnelles (conditions de travail, mobilité, occupation des locaux, horaires de travail...) pour garantir des conditions de travail plus confortables et préserver la santé des salariés de l'Assurance Maladie (confort d'été). [L]

Le plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc 3)

Le troisième plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc 3)¹ paru en octobre 2024 s'appuie pour la première fois sur une « Trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique » (TRACC) afin de préparer la France à + 2°C en 2030 et + 4°C en 2100. Le plan pose un certain nombre d'exigences. L'Assurance Maladie souhaite s'inscrire dans cette démarche, notamment en matière d'exemplarité, afin d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans le quotidien de travail des salariés, mais aussi à travers ses missions de protection sociale en faveur des publics vulnérables et de prévention des risques professionnels par exemple.

Les limites planétaires

Les scientifiques ont identifié neuf limites² du « système Terre » à ne pas dépasser pour que les équilibres naturels entre les milieux ne subissent pas des modifications brutales et irréversibles. Six sont déjà considérées comme dépassées. Le franchissement de ces limites par la poursuite ou l'amplification de nos modes de production et de consommation actuels représente des points de bascule au-delà desquels il ne serait plus possible de revenir en arrière.

La différence entre météo et climat

On parle de météo quand on désigne les conditions atmosphériques quotidiennes, et de climat quand on désigne la moyenne des conditions météorologiques sur plusieurs décennies. Les augmentations redoutées de 2°C ou 4°C peuvent paraître faibles si on les rapporte à la météo ; mais à l'échelle du climat, cela se traduit de manière très variée et souvent extrême (vagues de chaleurs, feux de forêts, sécheresses, inondations...). Comme pour la température du corps humain, + 2°C impliquent de nombreux dysfonctionnements à l'échelle du climat.



Un monde à + 3°C, une France à + 4 °C

En l'absence de mesures additionnelles, les politiques et engagements actuels de l'ensemble des pays pointent vers un réchauffement mondial de :



par rapport aux années 1850

En France métropolitaine, le réchauffement sera encore plus marqué :



Aujourd'hui, le réchauffement moyen en France est déjà de + 1,7°C

Source : Météo France, ministère de la Transition écologique.

³ <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/agir/espace-documentaire/pnacc-3>

⁴ Il s'agit du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité, de la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore, du changement d'usage des sols, du cycle de l'eau douce, de l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère, de l'acidification des océans, de l'appauvrissement de la couche d'ozone, de l'augmentation de la présence d'aérosols dans l'atmosphère. En septembre 2023, seules les trois dernières limites n'avaient pas été franchies.

ENGAGEMENT N°1

ANTICIPER LES IMPACTS DE LA CRISE ENVIRONNEMENTALE SUR LE SYSTÈME DE SANTÉ ET ADAPTER L'ACTION DE L'ASSURANCE MALADIE

L'anticipation des impacts de la crise environnementale sur les actions de l'Assurance Maladie se fait à deux niveaux :

- la capacité du système de santé à continuer de fonctionner : transports, disponibilité des établissements de santé, disponibilité des principes actifs, accès aux ressources en eau et en énergie... ;
- la capacité du système de santé à répondre à de nouveaux besoins de santé : fortes chaleurs, maladies tropicales, pandémie zoonotique, pollution chimique...

Les différentes mutations (dont certaines sont déjà en cours) ou chocs qui pourraient advenir, doivent être étudiés et appréhendés au plus juste, en collaboration avec l'État, les différents acteurs du système de santé et les parties prenantes engagées dans l'adaptation au changement climatique.

1. Mieux comprendre les impacts de la crise environnementale sur le fonctionnement du système de santé

L'Assurance Maladie a vocation à être un contributeur actif dans les réflexions qui devront être menées collectivement sur le système de santé dans sa globalité et à développer une réflexion en propre sur le champ d'action plus spécifique qu'est la médecine de ville. Champ à l'intérieur duquel l'expertise et les plus grandes vulnérabilités des territoires d'outre-mer doivent occuper une place particulière.

- Constituer un groupe de travail étudiant les différentes orientations qui permettraient d'assurer la soutenabilité financière face à la recrudescence des maladies chroniques à venir.
- Intégrer la dimension environnementale aux travaux menés par l'Assurance Maladie sur la gestion des crises sanitaires : création de nouveaux actes, mise au point de nouvelles politiques de dépistage...

- Sur les territoires qui ont été concernés par un événement climatique extrême, organiser un retour d'expérience avec les partenaires sur les impacts sur la médecine de ville. [L]
- Consolider des enseignements sur les éventuels besoins d'accompagnement des professionnels de santé par l'Assurance Maladie.
- Monter un dispositif de renforcement des capacités et outils d'adaptation en outre-mer avec les caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et la caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSSM). [L]

2. Mieux comprendre les impacts de la crise environnementale sur la santé

Aux côtés des acteurs mobilisés pour détecter, modéliser et prévenir ce qui pourrait s'apparenter à une « nouvelle transition épidémiologique » liée à la crise climatique, l'Assurance Maladie devra contribuer à clarifier les futurs besoins de santé qu'il s'agira d'assurer, ainsi que les publics qui devront faire (ou continuer de faire) l'objet d'une attention particulière, y compris sur le plan de la santé mentale.

- Intégrer les impacts environnementaux dans les offres d'accompagnement des publics (parcours attentionnés, intervention sociale...) en lien avec les autres branches ou les collectivités locales. [L]
- Etendre ou créer de nouvelles prises en charge pour couvrir les nouveaux risques associés à la crise environnementale.
- Construire, avec les acteurs de santé, des propositions sur la prise en charge des impacts directs et indirects du changement climatique sur la santé mentale (fortes chaleurs, événements climatiques extrêmes, éco-anxiété...).
- Mobiliser les acteurs de l'exercice coordonné (maisons de santé pluriprofessionnelle – MSP, communauté professionnelle territoriale de santé – CPTS) et les centres de santé polyvalents sur la prise en compte des risques environnementaux liés à leur territoire et à leur patientèle. [L]



LES INDICATEURS ET OBJECTIFS

- Mener une étude sur l'impact de la crise environnementale sur le système de santé d'ici 2027.

Focus

Canicule : période d'au moins trois jours et trois nuits pendant laquelle les moyennes glissantes des températures minimales et maximales dépassent les seuils d'alerte départementaux.

Zoonose : maladies ou infections causées par des bactéries, virus ou parasites, qui peuvent se transmettre directement des animaux vertébrés à l'homme. On estime que l'élevage intensif, la commercialisation d'espèces sauvages ou la destruction de leur habitat naturel par la déforestation par exemple, amplifient les risques d'émergence de maladies zoonotiques, à l'image du coronavirus.

ENGAGEMENT N°2

IDENTIFIER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX SUR LES RISQUES PROFESSIONNELS ET ADAPTER L'ACTION DE L'ASSURANCE MALADIE

Les impacts de la crise environnementale sur l'activité des entreprises et sur la santé de leurs salariés doivent être anticipés pour contribuer à la soutenabilité financière de la branche Risques professionnels dès lors qu'ils contribuent à une augmentation démontrée de la sinistralité.

Il s'agit d'intégrer les enjeux environnementaux dans les missions de la branche Risques professionnels et particulièrement dans sa mission de prévention, afin de mieux identifier et documenter les risques, et de contribuer à la réduction et à la maîtrise des risques liés au travail.

Ces réflexions et études seront à mener en collaboration avec les représentants de l'État et les différentes parties prenantes : Santé publique France (SPF), l'Institut national de la sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS)...

1. Identifier les impacts environnementaux sur l'évolution des conditions de travail

La reconnaissance dans les conditions en vigueur d'un sinistre à titre professionnel (présomption d'imputabilité, accès au comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles – CRRMP – en cas d'incapacité > 25 %) ouvre une prise en charge plus favorable qu'une prise en charge au titre du risque maladie (prestation en nature, prestation en espèce, rente...). Si, à ce stade, aucune évolution en matière de prise en charge ou de financement n'est envisagée en lien avec l'adaptation au changement climatique, il y a lieu d'enrichir la connaissance sur les impacts et d'en analyser les conséquences.

- Renforcer la connaissance des conséquences du changement climatique sur les risques professionnels en s'appuyant sur l'expertise de l'INRS et de SPF (ex : mesure d'impact des températures extrêmes – fortes chaleurs – sur la sinistralité AT/MP avec SPF).

- Analyser la traduction financière éventuelle de ces conséquences sur l'équilibre général de la branche Risques professionnels.

2. Proposer des actions de prévention et d'accompagnement des entreprises

- Intégrer la thématique de l'adaptation aux crises environnementales dans nos actions d'information et de prévention à destination des entreprises (formation des préventeurs...) :
 - à l'initiative de la branche Risques professionnels pour les actions limitant la survenue ou l'aggravation de sinistres d'origine professionnelle : malaises ou accidents du travail survenus au temps et au lieu du travail, accidents de trajets, expositions aux polluants... ;
 - à l'initiative de la branche Maladie avec contribution de la branche Risques professionnels pour relayer les politiques générales de prévention incluant le risque environnemental non professionnel.
- Capitaliser sur l'expertise de la branche Risques professionnels concernant les liens entre expositions environnementales et santé pour penser les politiques de prévention en population générale.
- Dans une démarche commune Assurance Maladie/Risques professionnels, étudier la couverture des risques en continuité des expositions vie personnelle/vie professionnelle dans l'approche définie pour les actions de prévention de la branche Maladie lorsque c'est opportun.
- Envisager le recours aux expertises et moyens techniques des Carsat, de la Cramif⁵, des CGSS (laboratoires de chimie, expertises sur polluant, pesticides, amiante/radon...) à titre expérimental pour des sujets précis à la demande de la Cnam.

⁵ Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France.



LES INDICATEURS ET OBJECTIFS

- Lancer une étude visant à mesurer l'impact des températures extrêmes (fortes chaleurs) sur la sinistralité Accidents du travail/Maladies professionnelles avec SPF et publier des premiers résultats début 2027.
- Contribuer à l'élaboration de la feuille de route environnementale de l'INRS en 2025.

Focus

L'impact des fortes chaleurs sur la santé dans le monde

« Chaque année, selon les estimations, la chaleur excessive à elle seule est responsable de 22,85 millions d'accidents du travail, 18 970 décès et 2,09 millions d'années de vie corrigées de l'incapacité (AVCI). En outre, des milliers de personnes meurent à cause d'intoxications par des pesticides (> 300 000), de la pollution de l'air sur le lieu de travail (> 860 000), du rayonnement UV solaire (> 18 960 décès dus aux seuls cancers de la peau non-mélanomes) et de maladies parasitaires et à transmission vectorielle (> 15 170) ».

Risques liés au changement climatique et à l'environnement	Exemples de travailleurs exposés à un risque élevé	Principaux effets sur la santé	Nombre de travailleurs exposés dans le monde	Impact sanitaire lié au travail
1. Chaleur excessive 	Dans les secteurs suivants: agriculture, biens et services environnementaux (gestion des ressources naturelles), construction, collecte des déchets, travaux de réparation urgents, transports, tourisme et sports.	Stress thermique, coups de chaleur, épuisement dû à la chaleur, rhabdomyolyse, syncopes dues à la chaleur, crampes de chaleur, éruption sudorale, maladies cardiovasculaires, insuffisance rénale aiguë, insuffisance rénale chronique, dommages corporels.	Au moins 2,41 milliards chaque année.	Chaque année, 22,85 millions d'accidents du travail, 18 970 décès liés au travail et 2,09 millions de DVCI.
2. Rayonnement UV solaire 	Travailleurs en extérieur, notamment dans la construction et l'agriculture, sauveteurs, travailleurs du secteur énergétique, jardiniers, employés des postes et docks.	Érythème solaire, cloques, lésion oculaire aiguë, système immunitaire affaibli, ptérygion, cataracte, cancers de la peau, dégénérescence maculaire.	1,6 milliard de travailleurs exposés chaque année au rayonnement UV solaire (Pega et al. 2023).	Plus de 18 960 décès liés au travail par an dus aux seuls cancers de la peau non-mélanome (Pega et al. 2023).

6 Source : Assurer la sécurité et la santé au travail à l'heure du changement climatique, rapport de l'Organisation mondiale du travail, données internationales sur l'impact des fortes chaleurs sur la santé, avril 2024, p.3.

<https://www.ilo.org/fr/publications/assurer-la-s%C3%A9curit%C3%A9-et-la-sant%C3%A9-au-travail-%C3%A0-l%2E80%99heure-du-changement>

ENGAGEMENT N°3

ASSURER LA RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES ESSENTIELS DE L'ASSURANCE MALADIE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Avec un parc immobilier important réparti sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer, l'Assurance Maladie est particulièrement concernée par les risques liés au changement climatique. Les enjeux de l'adaptation au changement climatique concernent la prise en compte à la fois des impacts au temps long, mais également celle des impacts ponctuels en cas de crises et événements climatiques extrêmes : coupure énergétique, inondations, fortes chaleurs, coupure d'eau.

Ces impacts peuvent porter sur les infrastructures, les bâtiments (retrait-gonflement d'argile, inondations) y compris les infrastructures des systèmes d'information, mais également sur les modalités de fonctionnement et la manière dont sont opérés les services essentiels de l'Assurance Maladie.

Les actions d'adaptation et d'atténuation sont complémentaires. C'est la raison pour laquelle l'Assurance Maladie devra se montrer particulièrement attentive à promouvoir des solutions ayant un bénéfice sur les différents enjeux environnementaux et éviter la mal-adaptation (exemple de la généralisation de la climatisation).

1. Réaliser un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique des infrastructures et des services essentiels

Le diagnostic doit se faire sur l'ensemble des activités de l'Assurance Maladie, de ses infrastructures (bâtiments, aménagements...), des mobilités et des services essentiels (informatique, accessibilité des publics). Il doit être tenu compte des spécificités territoriales en lien avec les diagnostics et scénarii établis par Météo France (Climatdiag), le plan national d'adaptation au changement climatique 3⁷, la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique fixée à + 4 degrés en 2100.

L'Assurance Maladie s'appuiera sur la méthode « ACT adaptation » de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), des bureaux d'études et des acteurs de l'immobilier internes à l'institution Sécurité sociale.

- Intégrer cette thématique dans la gouvernance dédiée à la transition écologique [L] :
 - identifier un référent adaptation dans les organismes et au sein des directions,
 - former et améliorer les compétences des acteurs à impact sur la thématique d'adaptation,
 - sensibiliser tous les salariés aux enjeux de l'adaptation (ex. sobriété hydrique),
 - déployer une communication pédagogique adaptée.
- Évaluer et analyser les risques : identifier les vulnérabilités des infrastructures face aux futurs aléas climatiques. [L]
- Lister les risques et établir une stratégie de leur prise en compte pour en réduire les impacts. [L]
- Réaliser un diagnostic spécifique pour le système d'information. [L]

2. Concevoir et mettre en œuvre un plan d'adaptation des organismes pour faire face au changement climatique

- Prévoir des solutions techniques et physiques et les aménagements résilients aux risques identifiés y compris l'aménagement des espaces verts : gestion des eaux de pluies, îlot de fraîcheur par exemple. [L]
- Prévoir des solutions organisationnelles (conditions de travail, mobilité, occupation des locaux, horaires de travail...) pour garantir des conditions de travail plus confortables et sécuritaires et préserver la santé des salariés de l'Assurance Maladie (confort d'été...). [L]
- Prévoir des plans spécifiques pour les établissements de soins (Ugecam) et pour les infrastructures numériques.
- Prévoir des outils et des référentiels thématiques sur la prise en compte des aléas par secteur (référentiel d'adaptation des bâtiments, ressources humaines).

⁷ <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/comprendre/strategie/plan-national-dadaptation0>

- Éviter la mal-adaptation : favoriser la prise en compte des solutions ayant des co-bénéfices sur les autres volets de la transition écologique notamment via les solutions fondées sur la nature. [L]
 - Évaluer les capacités financières de mise en œuvre. [L]
 - Intégrer le plan d'adaptation au déploiement du plan national immobilier (PNI), notamment dans les cycles de renouvellement des infrastructures. [L]
 - Déployer et suivre le/les plan(s) d'adaptation. [L]
 - Veiller à intégrer progressivement la trajectoire de réchauffement de référence dans les différents documents stratégiques. [L]
- 3. Faire preuve de résilience en cas de survenance de risques**
- Compléter les plans de continuité d'activité (PCA) d'un volet crise climatique. [L]
 - Compléter les plans d'évaluation des risques dans le domaine des ressources humaines et la base de données économique, sociale et environnementale (BDESE) avec les risques environnementaux. [L]
 - Intégrer dans les exercices des plans de continuité d'activité (PCA) des simulations liées aux événements climatiques. [L]



LES INDICATEURS ET OBJECTIFS

- Réaliser un diagnostic de vulnérabilité face au changement climatique sur les territoires les plus à risques en 2026. [L]
- Intégrer des solutions d'adaptation techniques et physiques dans 100 % des nouveaux projets immobiliers (y compris rénovation) à partir de 2025. [L]

Focus

« **La vulnérabilité est un phénomène large qui pose la question du rapport des individus à la société dans laquelle ils vivent(...).** La vulnérabilité est une notion opérationnelle aujourd'hui couramment utilisée pour désigner un état de fragilité. La vulnérabilité signifie un risque accru de subir un tort et peut exister ponctuellement ou durablement. Elle est potentielle et peut donc être contrée car il est possible de faire en sorte que la menace, le risque disparaissent ou n'adviennent pas. Elle est structurelle parce qu'elle dépend des niveaux de protection. Ainsi, la vulnérabilité n'est pas seulement considérée comme un état, mais aussi comme un processus. »⁸

Ça se passe dans le réseau

Les data centers de l'Assurance Maladie plus écoresponsables

Les *data centers* de l'Assurance Maladie basés à Strasbourg et Toulouse ont opté pour des solutions d'énergie renouvelable. Ils forment un ensemble écoresponsable de plus de 1600 m² de salles informatiques qui accueillent 13 600 serveurs. En Alsace, le recours à la géothermie permet de refroidir des serveurs et l'alimentation électrique est conçue pour résister aux pannes matérielles ou énergétiques afin de garantir la continuité d'activité de l'Assurance Maladie. À Toulouse, le *data center* a végétalisé ses toits sur plus de 180 m² ce qui améliore l'isolation et diminue la température du bâtiment. Par ailleurs, un projet d'installation de panneaux photovoltaïques en ombrières de parking sur une surface d'environ 4 000 m², produisant 1 000 MWh/an soit 10 % de la consommation annuelle, est en cours de réalisation afin d'alimenter les salles informatiques.

⁸ Brigitte Bouquet, « Qu'est-ce que la vulnérabilité ? Quelles en sont les différentes approches ? », in Didier Dubasque, Écrire pour et sur le travail social, 2018.

Chiffres-clés



LES RISQUES NATURELS EN FRANCE



1982 - 2023

17 500 événements
à l'origine d'une
reconnaissance de
l'état de **catastrophe**
naturelle dans au
moins une commune.



Indemnisations

50 milliards d'euros
d'indemnisations versées
en 40 ans par les assurances
au titre du régime des
catastrophes naturelles.
Depuis 2017, les indemnisations
liées au retrait-gonflement des
argiles sont prépondérantes.



5 700 communes
concernées en moyenne
chaque année



240 000 reconnaissances de l'état de catastrophe
naturelle à la commune

Inondations



56 %

Mouvements
de terrain



17 %

Retrait-
gonflement
des argiles



17 %

Phénomènes
atmosphériques



8 %

Autres



2 %



Chiffres clés des risques naturels

Édition 2023

Source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/media/7124/download?inline>

• CGDD/SDES, 2023 - Bertrand Gallot

Ambition n°2

RÉDUIRE les impacts de l'Assurance Maladie et du système de santé sur l'environnement



L'Assurance Maladie s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en vue d'atténuer le changement climatique.

Cet engagement porte à la fois sur l'impact de l'Assurance Maladie en tant qu'institution opératrice de service public, et en tant que partie prenante du système de santé.

L'Assurance Maladie s'inscrit dans les objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et dans le respect des engagements de l'Accord de Paris.

L'objectif de réduction des émissions gaz à effet de serre fixé par la stratégie nationale « service public écoresponsable »⁹ s'impose de fait à elle.

De la même façon, en tant qu'acteur du système de santé, l'Assurance Maladie entend contribuer à l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de GES du secteur de la santé fixée par la feuille de route de la planification écologique du système de santé (Pess)¹⁰.

Chiffres-clés

2
tonnes

C'est l'objectif d'empreinte carbone annuelle par citoyen en France pour atteindre la neutralité carbone fixée par l'Accord de Paris en 2050.

1,2
tonne

C'est le poids des services publics dans l'empreinte carbone moyenne annuelle d'un Français évaluée à 9,6 tonnes par l'ADEME.

8%

C'est la proportion des émissions de GES de la France qui proviennent du système de santé, dont la moitié pour les médicaments et les dispositifs médicaux selon les travaux du Shift Project¹¹.

⁹ Circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État

¹⁰ https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_pess.pdf

¹¹ *Décarbonons les Industries de Santé*, rapport intermédiaire du Shift Project, janvier 2025.

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS

- Décarboner les médicaments et dispositifs médicaux.
- Lutter contre le gaspillage des produits de santé. [L]
- Réduire les déplacements professionnels et leur empreinte carbone.
- Développer le transport partagé des patients.
- Piloter l'efficacité énergétique des *data centers* et la sobriété du poste de travail à l'échelle du réseau.
- Développer l'écoconception des sites et applications.
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments de l'Assurance Maladie.
- Elaborer une politique nationale volontariste pour des achats plus écoresponsables.
- Favoriser l'économie circulaire au sein de l'Assurance Maladie.

Focus



La neutralité carbone

Il s'agit de **viser l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et ce que notre territoire est capable d'absorber via les écosystèmes gérés par l'être humain** : forêts, prairies, sols agricoles, zones humides... Cela correspond à diviser par 6 (facteur 6) les émissions de gaz à effet de serre d'ici le milieu du siècle. La France est le premier pays à inscrire cet objectif dans la loi¹².

Source : ministère de la transition écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

¹² https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/19060_Projet%20loi%20ENERGIE-CLIMAT_BAT.pdf

ENGAGEMENT N°4

PROMOUVOIR DES SOINS PLUS SOBRES ET MOINS CARBONÉS

L'Assurance Maladie a la capacité et la responsabilité de mettre ses leviers d'action au service de la transformation écologique du système de santé pour assurer la pérennité de l'accès aux soins et la bonne affectation des ressources dans un contexte de crise environnementale qui fragilise le fonctionnement même du système et sa capacité à protéger et soigner durablement.

Promouvoir le bon usage du système de soins implique désormais nécessairement d'être engagé dans la réduction de son impact sur l'environnement. La prise en compte des enjeux environnementaux est une des conditions et un levier de la soutenabilité financière du système de santé.

1. Intégrer une nouvelle dimension à la politique de gestion du risque

La gestion du risque est une mission essentielle et historique de l'Assurance Maladie, qui permet d'intervenir auprès des différents acteurs (assurés, professionnels de santé, établissements) pour maîtriser l'évolution des dépenses de santé et contribuer à l'efficacité et à la qualité des soins. L'enjeu écologique vient apporter une dimension supplémentaire à ces impératifs, la recherche d'une plus grande sobriété dans la prise en charge des soins rejoignant les objectifs de maîtrise des dépenses d'Assurance Maladie.

- Intégrer des objectifs de réduction et valoriser la mesure des gains carbone dans les actions de gestion du risque, notamment sur les champs à forts enjeux (produits de santé, transports, établissements, biologie...). [L]
- Informer les professionnels de santé de l'impact environnemental de leur activité et de leurs soins, notamment par l'intégration de ces données dans les profils de restitution d'activité mis à leur disposition via datavisualisation.
- Enrichir les actions de gestion du risque des enjeux environnementaux et de leurs co-bénéfices pour la santé (ex : bon usage des ressources, sobriété des prescriptions...). [L]

- Intégrer une formation spécifique aux enjeux de la transition écologique du système de soins et de la santé environnementale dans les parcours de formation des salariés en charge de l'accompagnement des professionnels de santé et de la prévention.

2. Promouvoir les soins écoresponsables y compris dans les structures de soins de l'Assurance Maladie

Un soin écoresponsable (ou écoconçu) est un soin qui, à qualité et sécurité égales pour le patient, est moins impactant pour l'environnement.

Trois axes de travail prioritaires ont été identifiés :

- réduire les volumes de médicaments consommés et orienter vers les produits les moins émetteurs de gaz à effet de serre et les moins polluants,
- agir contre le gaspillage des produits de santé,
- accompagner les professionnels de santé dans cette transition en les incitant à intégrer les soins écoresponsables dans leurs pratiques et/ou leur organisation de soins.

Il s'agira notamment de produire des outils simples et opérationnels, qui constitueront une base de référence pour les professionnels de santé dans la mise en œuvre d'actions écoresponsables validées, d'activer les différents leviers dont dispose l'Assurance Maladie pour impulser et soutenir cette conduite du changement et produire de la connaissance sur l'écoconception des soins et parcours de soins.

- Accompagner les professionnels de santé en leur fournissant des outils pratiques permettant d'intégrer les soins écoresponsables dans leur activité au quotidien (ex : mémos).
- Proposer et soutenir les expérimentations territoriales des acteurs de terrain. [L]
- Produire et diffuser de la connaissance dans le cadre conventionnel pour amplifier le déploiement des soins écoresponsables et le partage des initiatives. [L]

- Intégrer les soins écoresponsables dans les structures de soins de l'Assurance Maladie grâce à un plan d'action global (formation des professionnels de santé, élaboration, mise en œuvre et suivi de protocoles d'écosoins). [L]

3. Décarboner les médicaments et dispositifs médicaux et lutter contre le gaspillage

Les produits de santé représentent la majorité des émissions de gaz à effet de serre du système de santé. Ils sont par ailleurs source de pollution des milieux et de gaspillage. En tant que financeur du système, acheteur responsable de médicaments et dispositifs médicaux, l'Assurance Maladie veut pouvoir dire qu'elle rembourse les produits les moins émetteurs de GES et qu'elle agit pour que tous les produits pris en charge soient utiles et utilisés.

- Soutenir la recherche dans le cadre d'un partenariat avec le Shift Project pour connaître précisément l'empreinte carbone des médicaments et dispositifs médicaux et les leviers de décarbonation à actionner.
- Contribuer à l'élaboration d'une méthode nationale d'évaluation carbone des produits de santé.
- Utiliser le score carbone des médicaments et dispositifs médicaux dans les décisions et orienter les professionnels de santé et assurés vers les produits les moins carbonés.
- Outiller les professionnels avec des modèles d'ordonnances de non-prescription ou de prescriptions d'alternatives non médicamenteuses. [L]
- Expérimenter et promouvoir les organisations permettant d'éviter le gaspillage des produits de santé. [L]
- Contribuer à la qualification de l'ampleur du gaspillage (chiffrage, type de produit).
- Réutiliser, remettre en bon état d'usage et recycler :
 - accompagner la mise en œuvre et le développement des filières de remise en bon état d'usage, [L]

- promouvoir les filières de recyclage des dispositifs médicaux, [L]
- définir avec les parties prenantes les conditions permettant la réutilisation de certains médicaments et dispositifs médicaux non utilisés (remise dans le circuit après une 1^{re} dispensation).

4. Intégrer les enjeux écologiques avec les partenaires conventionnels

Le dialogue conventionnel, dans le cadre des négociations menées au niveau national comme dans la mise en œuvre des accords, permet à l'Assurance Maladie et aux représentants des professionnels de santé et des organisations d'exercice coordonné de s'accorder sur des objectifs partagés d'accès aux soins et de santé publique, en construisant des dispositifs incitatifs et en définissant des modalités d'organisation et de valorisation des activités. En résumé, une brique verte dans chaque convention !

- Accompagner la transformation des soins de ville vers des cabinets, centres et maisons de santé écoresponsables, tant dans leur fonctionnement que dans leur activité de soins, en associant les acteurs du territoire (CPTS, élus locaux). [L]
- Développer des dispositifs conventionnels incitant les professionnels de santé à transformer leurs pratiques de prescription (non-prescription, déprescription, etc.).
- Inciter financièrement les professionnels de santé de façon individuelle ou collective sur des programmes de sobriété des soins et des parcours patient.
- Suivre l'évolution de l'indicateur de sobriété des prescriptions prévu dans la convention médicale.
- Lorsqu'opportun, intégrer la prise en compte des enjeux environnementaux (décarbonation, santé environnementale, protection des milieux) dans la description de certains actes inscrits en nomenclature en s'appuyant sur les recommandations en vigueur.



LES INDICATEURS ET OBJECTIFS

- Intégrer l'impact carbone des prescriptions de médicaments, dispositifs médicaux, transports dans les outils de datavisualisation d'ici fin 2027.
- 100% des accords conventionnels porteurs d'objectifs de transition écologique en 2027.
- 50% des maisons de santé pluriprofessionnelles et des centres de santé mettent en œuvre au moins un protocole pluri-professionnel sur le thème « soins écoresponsables ».
- 50% des communautés professionnelles territoriales de santé ont au moins un objectif « soins écoresponsables suivi dans l'accord conventionnel interprofessionnel (mission 5, pertinence des soins) en 2026 ; 100% en 2027. [L]

Ça se passe dans le réseau

Sensibilisation des professionnels de santé à l'impact des prescriptions médicamenteuses en Isère

Des évaluations scientifiques ont mis en lumière que l'empreinte carbone des inhalateurs à gaz propulseurs est 11 à 28 fois supérieure à celle des inhalateurs à poudre sèche ou à brumisateur. La CPAM de l'Isère promeut donc l'usage de ces derniers auprès des pharmaciens, des médecins prescripteurs et des assurés. L'action mise en place informe de l'impact environnemental inégal entre les différents types d'inhalateurs et invite à discuter et réfléchir à une évolution des prescriptions dans le cadre d'une décision partagée médecin/patient. Les assurés sont également encouragés à ramener leurs dispositifs usagés en pharmacie.

Chiffres-clés

50 %

C'est la proportion des émissions de GES du système de santé dus aux médicaments (29 %) et aux dispositifs médicaux (21 %), soit 24,5 millions de tonnes équivalent CO₂

13 443

tonnes :

C'est l'estimation du gisement total de médicaments non utilisés en France en 2022.

Cyclamed en a collecté 9 415 tonnes (taux de collecte de 70 %). Source : Cyclamed.

13 Cf. *Reducing the environmental impact of inhalers dispensed in France. From diagnosis to sustainable action*. Author links open overlay panel. J. Leraut, L. Boissinot, Y. Hassani, D. Bonnet-Zamponi, P. Le Gonidec.

ENGAGEMENT N°5

ENCOURAGER DES MOBILITÉS DOUCES ET DURABLES

Les transports constituent le premier poste d'émissions de GES en France¹⁴ représentant 32 % du total des émissions en 2022. La majorité des émissions des transports proviennent des voitures particulières (52,3 % des émissions de transport).

L'Assurance Maladie souhaite agir sur ce poste d'émission via deux leviers :

- le transport pour soins qui représente 9 % des émissions de GES de la santé,
- le transport de ses salariés et de ses usagers.

Les enjeux sont doubles : réduire son empreinte carbone et la pollution associée (émission de particules fines) pour améliorer la qualité de l'air, facteur important en santé primaire. Ainsi, l'Assurance Maladie souhaite favoriser les mobilités douces et durables.

Le périmètre de cet engagement concerne les transports pour soins (en taxi conventionné, ambulance ou véhicule sanitaire léger) et les déplacements des professionnels de santé.

Cela concerne aussi les transports des usagers qui se déplacent pour venir à l'Assurance Maladie et ceux des salariés, lors de leurs déplacements professionnels et les trajets domicile-travail.

1. Favoriser les mobilités douces et durables des salariés et des publics

La mobilité du personnel de l'Assurance Maladie doit aussi concourir à la baisse des émissions en interne en activant l'ensemble des leviers disponibles dans chaque organisme.

Réduire les déplacements professionnels et leur empreinte carbone

- Disposer d'une politique de voyage nationale, et d'organisation des événements conforme aux engagements de réduction des émissions.
- Suivre l'évolution des déplacements professionnels et diminuer les déplacements notamment en avion. [L]

- Favoriser le report modal vers le train, le covoiturage, les transports en commun ou les mobilités douces (vélo, marche). [L]
- Rationaliser et verdir la flotte automobile de l'Assurance Maladie [L] : renouvellement en 100 % électrique des véhicules les plus émissifs « catégories autres » et 50 % en véhicules à faibles émissions pour les autres catégories, proscription du diesel en corrélation avec le déploiement des bornes IRVE¹⁵ dans tous les organismes, déployer un outil national de suivi de la flotte automobile.
- Augmenter la part d'usage des véhicules électriques : lever les freins et accompagner les salariés dans l'usage des véhicules électriques ou des mobilités douces (stage d'écoconduite, démonstration de prise en main d'un véhicule électrique...). [L]

Inciter les salariés à des mobilités plus douces et durables

- Mieux connaître et analyser les trajets domicile-travail dans chaque organisme. [L]
- Mettre à jour les plans de mobilité dans chaque organisme et en assurer le suivi et le pilotage. [L]
- Poursuivre le déploiement des accords en matière de forfait mobilité durable dans l'ensemble des organismes et suivre leur montée en charge (évolution du nombre de bénéficiaires). [L]
- Rendre possible l'accès aux bornes IRVE pour les recharges des véhicules électriques du personnel. [L]
- Veiller à la priorisation des critères liés à la mobilité dans les projets immobiliers et d'organisation. [L]
- Favoriser l'ensemble des mobilités douces par la mise en place de solutions locales adaptées : mise à disposition de solution de covoiturage, de garages à vélo sécurisés, aménagement des locaux, vestiaires... [L]
- Inciter les collaborateurs par des actions de sensibilisation à utiliser les mobilités douces (événement, challenge, sécurité routière...). [L]

¹⁴ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-transports/fr/>

¹⁵ IRVE : infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Déployer une relation client conforme aux objectifs de mobilité durable

- Réaliser un bilan carbone de la relation client et des déplacements des usagers.
- Favoriser les modes de contacts moins émissifs (analyse d'impact de l'accueil sur RDV téléphonique) dans le respect de la stratégie nationale de la relation client.
- Favoriser la réduction des envois de pièces justificatives papiers (simplification/ courrier/ numérisation).
- Mettre à disposition des bornes de recharge vélo, et des bornes IRVE pour le public lorsque cela est opportun. [L]

2. Favoriser les mobilités douces et durables du soin

Les déplacements constituent le 3^e poste d'émission de GES du système de santé selon le rapport du Shift Project¹¹. Ils constituent un enjeu majeur de décarbonation du secteur. Dans un contexte d'augmentation des besoins et de raréfaction des ressources fossiles, la transformation écologique des transports pour soins constitue un défi de maintien de l'accès aux soins pour les années à venir.

- Développer le transport partagé :
 - construire les dispositifs conventionnels permettant d'accompagner les transporteurs sanitaires et les taxis conventionnés,
 - favoriser l'appropriation de ce mode de transport par les patients (campagne de communication...). [L]
- Contribuer à l'électrification du parc de véhicules des professionnels du transport sanitaire.
- Encourager l'usage, par les professionnels de santé, des mobilités douces et durables pour se déplacer au domicile des patients [L] :
 - étudier la création d'un dispositif incitatif dans la prise en charge des indemnités de déplacement,
 - mobiliser les CPTS dans la définition et la mise en œuvre, sur leur territoire, de solutions permettant la transformation écologique des déplacements pour soins (ex. équipes mobiles, démarche d'aller vers, etc.).

- Mesurer l'apport de la télésanté et développer son usage dans les parcours des patients dans le cadre défini conventionnellement.
- Accompagner les établissements de santé et les établissements Ugecam dans la mise en œuvre d'organisations et d'outils d'optimisation des déplacements. [L]
- Intégrer une conversion des km en émissions de GES dans les actions de GDR transports et établissements.



LES INDICATEURS ET OBJECTIFS

- Verdir la flotte automobile dès 2024. [L]
- 100 % d'accords locaux mobilité et plans de mobilité déployés d'ici 2027. [L]
- Diminuer de 20 % les trajets réalisés en avion d'ici 2027 (par rapport à 2023).
- Transport partagé : 26 % pour les taxis conventionnés et 40 % pour les VSL à fin 2027. [L]

Focus



Accepter un transport partagé : un bon réflexe à développer

« Notre système de santé, c'est aussi à chacun d'en prendre soin » : le message de la **campagne de sensibilisation** lancée par l'Assurance Maladie en 2024 rappelle que chacun, à son niveau, peut contribuer à prendre soin de sa santé et du système.

¹¹ Décarboner la santé pour soigner durablement, 2021-2023.

Chiffres-clés

1,9 million de tonnes
équivalent CO₂ : c'est ce que représentent les kilomètres remboursés par l'Assurance Maladie en 2023 en transports sanitaires, taxis conventionnés, déplacements des professionnels de santé (chiffre Cnam).

13%
C'est la proportion des déplacements (des patients, de ceux qui leur rendent visite, des trajets domicile-travail et des déplacements professionnels des professionnels de santé) dans les émissions de GES de l'ensemble du système de santé (source : Shift Project).

Ça se passe dans le réseau

Le covoiturage entre collègues, l'engagement des CPAM de Pau et Bayonne

Les salariés des CPAM de Pau et Bayonne ont pris part à un écochallenge et l'un des souhaits exprimés a été la mise en place du covoiturage entre collègues. Un simple fichier de partage a tout d'abord été mis à disposition permettant aux salariés intéressés de se mettre en relation selon leurs trajets. Plusieurs équipages se sont formés rapidement, facilitant la mobilité durable au sein des équipes.

Pour aller plus loin, il a été décidé de collaborer avec la plateforme Blablacar Daily, qui simplifie l'organisation des trajets et propose davantage d'opportunités de covoiturage en élargissant l'accès à tous les utilisateurs de la plateforme.

Depuis, plus de trente salariés se sont inscrits à la plateforme et ont déjà parcouru 2500 km, validés dans le cadre du forfait mobilité durable. Un démarrage prometteur pour cette initiative qui soutient à la fois l'environnement et le bien-être de des collaborateurs.



ENGAGEMENT N°6

ASSURER UNE GESTION DE BÂTIMENTS PLUS SOBRES ET MOINS CARBONÉS

Les bâtiments représentent une part significative de l'empreinte carbone.

L'Assurance Maladie, avec son patrimoine immobilier important réparti sur l'ensemble du territoire (1 734 698 m² pour presque 1 027 bâtiments + 1 324 258 m² pour les 218 sites Ugecam) entend poursuivre ses efforts pour rendre ses bâtiments encore plus sobres et moins carbonés, notamment par la réduction de la consommation énergétique.

La politique immobilière de l'Assurance Maladie décrite dans le plan national immobilier (PNI) s'inscrit dans le respect des obligations réglementaires et de l'exigence de bonne gestion de l'immobilier au regard notamment des objectifs de rationalisation des surfaces et d'amélioration de la performance énergétique. Elle prend en compte l'évolution du service rendu aux assurés tout comme l'évolution des conditions d'exercice des missions avec le développement du télétravail, des fonctions nomades et du travail en réseau. L'Assurance Maladie est engagée dans la réduction de sa consommation énergétique conformément au « décret tertiaire » avec une baisse significative de sa consommation entre 2019 et 2023 de 22 %.

Elle développe les énergies renouvelables, principalement des panneaux photovoltaïques et la géothermie, avec déjà près de 1 667 000 kWh en 2023.

Aussi, la stratégie immobilière concourt à deux objectifs principaux : réduire la consommation et décarboner les usages en adoptant des pratiques plus durables.

1. Intégrer les enjeux environnementaux dans la stratégie immobilière (construction, rénovation, réhabilitation)

- Favoriser la réhabilitation ainsi que les objectifs de zéro artificialisation nette (ZAN). [L]
- Poursuivre la rationalisation et la réduction des m² dans les nouveaux projets et dans les accueils. [L]
- Poursuivre la rénovation énergétique dans la mise en œuvre des opérations à fort impact ciblées au PNI.

- Prendre en compte les enjeux environnementaux dans les cahiers des charges de construction et réhabilitation notamment en matière d'économie circulaire. [L]
- Renouveler et verdir les sources énergétiques : panneaux photovoltaïques, géothermie, réseau urbain... [L]
- Définir une trajectoire de suppression des chaudières à fioul d'ici 2027 et de renouvellement des chaudières à gaz.
- Mettre en œuvre des systèmes de gestion des eaux pluviales, procédés d'ombrage ou de végétalisation des bâtiments et des parcs de stationnement (cf. engagement n°11). [L]
- Prendre en compte l'adaptation des bâtiments aux changements climatiques (cf. engagement 3). [L]

2. Adapter l'usage des bâtiments pour réduire l'impact environnemental

Au-delà des projets immobiliers, il convient aussi d'intégrer l'usage des bâtiments comme levier d'amélioration de l'impact environnemental.

Meilleure gestion énergétique des bâtiments

- Finaliser le suivi du plan de sobriété énergétique : déployer et évaluer les actions à court et moyen termes.
- Assurer une meilleure gestion/maîtrise technique des bâtiments dans les organismes : actions d'accompagnement, de formations, déploiement des outils de gestion technique des bâtiments (GTB). [L]
- Poursuivre la sensibilisation et promotion des actions en matière de sobriété énergétique (ex. participation à des challenges comme le concours CUBE). [L]

Favoriser un usage plus sobre des bureaux et des locaux

- Aménager des bureaux/locaux plus écoresponsables [L] :
 - aménagement des espaces en fonction des usages,
 - choix des équipements,
 - économie circulaire favorisée.
- Optimiser les espaces :
 - analyser l'impact du télétravail dans la gestion des espaces et identifier les leviers locaux d'optimisation hors opération de réaménagement (à budget constant),
 - élaborer une stratégie locale d'occupation des bureaux/bâtiments en lien avec les enjeux environnementaux. [L]



LES INDICATEURS ET OBJECTIFS

- Réduire de 25 % la consommation d'énergie d'ici 2027 par rapport à 2021 (cf. COG). [L]
- Réduire les surfaces : 16m² SUB par résident pour les nouveaux projets dès 2024 (cf. COG). [L]

Ça se passe dans le réseau



Crédit photo : CPAM de Haute-Savoie

Sobriété énergétique des bâtiments à la CPAM de Haute-Savoie

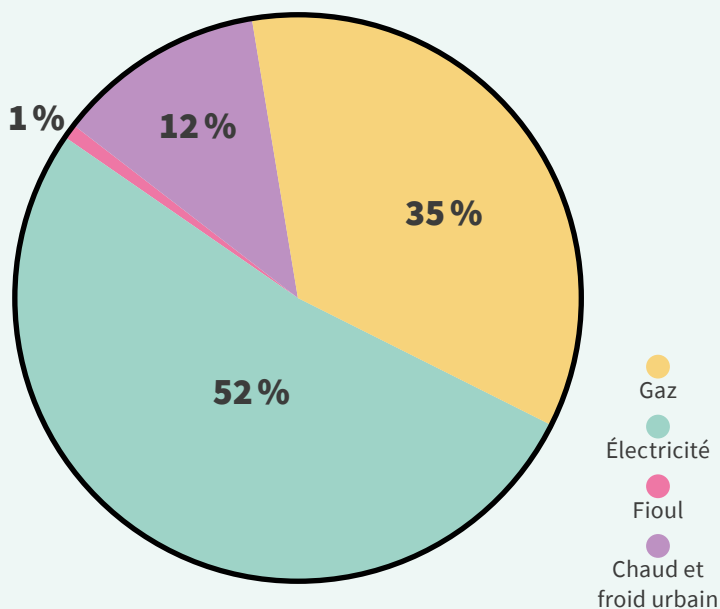
La CPAM s'est dotée, dès 2022, d'un schéma directeur du développement durable avec un axe important en matière de sobriété. Plusieurs actions ont été déployées : des actions dites « techniques », c'est-à-dire de pilotage des bâtiments, via la GTB, bureau par bureau pour ne chauffer que les zones réellement occupées ; des actions dites « de confort » mises en place pour limiter les effets négatifs de la sobriété sur la qualité de vie au travail ; des actions « pédagogiques » afin d'expliquer et de donner du sens à la démarche avec notamment un challenge connecté. L'organisme a été récompensé d'un CUBE d'or¹⁷ en 2024 pour avoir abaissé ses économies d'énergie de 46,2 %. La recette de la réussite de ce challenge repose pour partie sur des convictions fortes en matière de transition écologique, mais aussi sur beaucoup de pédagogie pour donner du sens à des changements pas toujours simples pour les collaborateurs. La CPAM a aussi pu compter sur des relations partenariales de qualité et sur un collectif de salariés engagés.

¹⁷ CUBE est un concours organisé par l'Institut français pour la performance du bâtiment (IFPEB) avec le soutien du ministère de la Transition énergétique, qui a pour but d'encourager la transformation des bâtiments tertiaires en incitant les participants à réduire leur consommation énergétique pendant un an. Fort du succès de sa première participation en 2023, l'Assurance Maladie participe à l'édition 2024-2025 avec 14 nouveaux organismes qui rejoignent l'aventure.

Mix énergétique de l'Assurance Maladie (hors Groupe UGECAM) et consommation en CO₂ en 2023

La superficie des bâtiments de l'Assurance Maladie équivaut à 3 000 km², soit la surface d'un département comme le Rhône ou comme La Réunion !

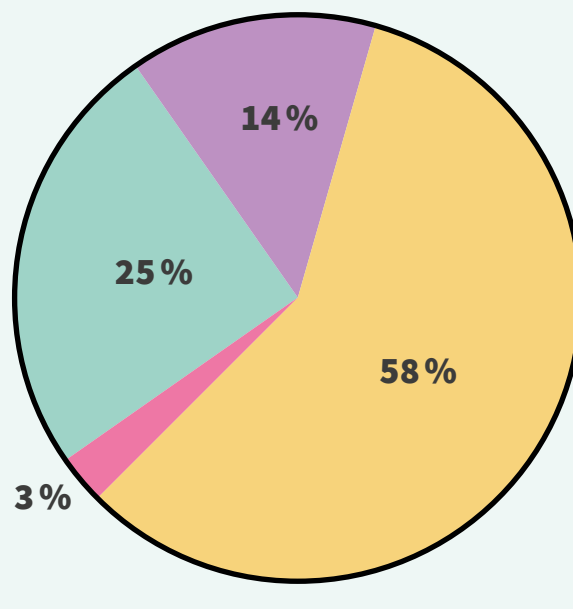
Mix énergétique en kWh en 2023



52 % de notre consommation provient de l'électricité et 35 % du gaz

Émission CO₂ en 2023

22 946 T eqCO₂



Les émissions de gaz à effet de serre (GES) proviennent à 58 % du gaz et à 25 % de l'électricité



Empreinte de
250 000 Français

Source : PERL's

ENGAGEMENT N°7

DÉVELOPPER UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Selon l'ADEME, le numérique représente 4,4 % des émissions de GES en 2022 en France¹⁸ ; en 2040, il représentera 6,7 % du total des émissions nationales¹⁹.

Le numérique, c'est aussi 5 % de la consommation électrique dans le monde, 10 % en France²⁰.

Le numérique est enjeu majeur pour l'Assurance Maladie.

Avec plus d'1 milliard de feuilles de soins électroniques traitées par an, 45 millions de comptes ameli, 27 millions de visites par mois en moyenne sur ameli.fr en 2024²¹, le déploiement de Mon espace santé pour chaque assuré et le développement de la télésanté, l'Assurance Maladie est un producteur important de services numériques. Elle gère également une des plus grandes bases de données d'Europe²² au travers du SNDS (système national des données de santé), ce qui nécessite des *data centers* ayant des impacts importants en termes de consommation et d'empreinte écologique. Le numérique responsable désigne une démarche visant à réduire l'impact environnemental et social du numérique tout en favorisant un usage éthique, inclusif et durable des technologies. Il s'agit d'intégrer des pratiques qui prennent en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques tout au long du cycle de vie des équipements et des services numériques.

1. Mesurer et réduire l'empreinte environnementale des équipements

L'enjeu est d'évaluer aussi précisément que possible l'impact environnemental des équipements numériques tout au long de leur cycle de vie, depuis leur fabrication jusqu'à leur fin de vie. Cela inclut la mesure des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation énergétique et de la production de déchets électroniques.

Une fois ces impacts identifiés, des actions de réduction doivent être mises en place par l'ensemble des

acteurs concernés. Plusieurs leviers sont à activer comme l'allongement de la durée de vie des équipements, leur réparabilité et leur évolutivité, la promotion de leur réemploi, et l'amélioration de leur recyclabilité. Mais c'est aussi au moment de l'achat qu'il s'agit de faire le choix de matériels plus durables et ayant l'empreinte carbone la plus faible.

- Réaliser un bilan carbone spécifique pour le numérique [L] :
 - fiabiliser le recensement du matériel (inventaire),
 - identifier les principaux postes d'émissions et leviers d'amélioration (bilan volet matériel et écoscore applicatif),
 - restituer le calcul bilan carbone des équipements SI dans le bilan carbone général de la Cnam et des organismes.
- Favoriser l'économie circulaire pour les équipements numériques [L] :
 - mise à jour des consignes relatives au recyclage et à la destruction des matériels,
 - réalisation d'études sur les pratiques existantes et de tests sur l'intégration des principes de l'économie circulaire (réemploi, reconditionnement, fin de vie..) pour diffuser des préconisations nationales.
- Rationnaliser les politiques d'achat et d'usage en matière d'équipement informatique :
 - intégrer le numérique responsable dans la politique globale d'achat et la gestion des immobilisations :
 - › intégrer des clauses et des critères environnementaux dans les appels d'offres, des références aux labels (EPEAT/TCO..) et activer tous les leviers relatifs à la politique d'achat plus responsable (cf. engagement n°8),
 - › rationaliser les besoins et les orientations de dotation en équipement [L],

¹⁸ Lettre info ADEME, janvier 2025.

¹⁹ <https://www.publicsenat.fr/actualites/non-classe/selon-un-rapport-le-bilan-carbone-du-numerique-represente-3-a-4-des-emissions-1>

²⁰ <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/numerique-responsable>

²¹ 1^{er} site public français d'après l'Audience Internet Global en France de médiamétrie en décembre 2024 (23^e dans le top 50 des sites les plus visités en France).

²² Une capacité de stockage de 2,7 pétaoctets (Po) soit presque 2 milliards 900 millions de mégaoctets (Mo), 250 serveurs physiques, 750 serveurs virtuels (source DDSI 2024).

- › Allonger la durée de vie des matériels [L],
- réévaluer et adapter aux besoins spécifiques des utilisateurs les dotations en équipement.

2. Promouvoir l'écoconception des sites, applications internes et téléservices du numérique en santé

- Piloter la sobriété dans les projets informatiques avec une offre de service numérique responsable (dont accessibilité) au travers de la mise en œuvre des principes directeurs du SI :
 - sensibiliser les salariés de la DDSI et des maîtrises d'ouvrage (MOA) à l'écoconception,
 - promouvoir, s'approprier, compléter le référentiel général d'écoconception de services numériques (RGESN) sur les différentes phases d'un projet applicatif,
 - tester le RGESN sur les projets sélectionnés dans le cadre de l'application des principes directeurs dans toutes les phases au niveau :
 - › du cadrage : expression et définition des besoins (MOA),
 - › de la fabrication : architecture, design, conception, développement,
 - › de la gestion des environnements et de l'hébergement,
 - › de l'usage, de la production et du maintien en condition opérationnelle (dont le décommissionnement),
 - mettre en place une méthode d'évaluation de l'empreinte des applications (écoscore applicatif).
- Promouvoir l'écoconception pour les offres de services numérique en santé :
 - garantir un socle minimal d'écoconception pour le numérique en santé en lien avec la direction interministérielle du numérique (Dinum) et l'Agence du numérique en santé (ANS), à la fois pour les téléservices, Mon espace santé (MES) et les logiciels socle,
 - valoriser la visibilité des écoscores,
 - intégrer les enjeux environnementaux et d'écoconception dans le référencement au catalogue de services de MES et assurer la visibilité, l'affichage des résultats des « écoscores », prévoir des niveaux de progression,
 - assurer le suivi de la progression des industriels

dans le cadre du processus de référencement au catalogue de services de Mon espace santé.

- Intégrer les enjeux du numérique responsable dans le déploiement de toutes les intelligences artificielles (IA) :
 - diffuser des bonnes pratiques de sobriété d'usage de l'IA auprès des salariés,
 - ajouter la dimension IA dans les réflexions d'écoconception,
 - inclure un volet IA dans le calcul du bilan carbone (socle technique IA, usages, hébergement...).

3. Piloter l'efficacité énergétique des data centers et la sobriété du poste de travail à l'échelle du réseau

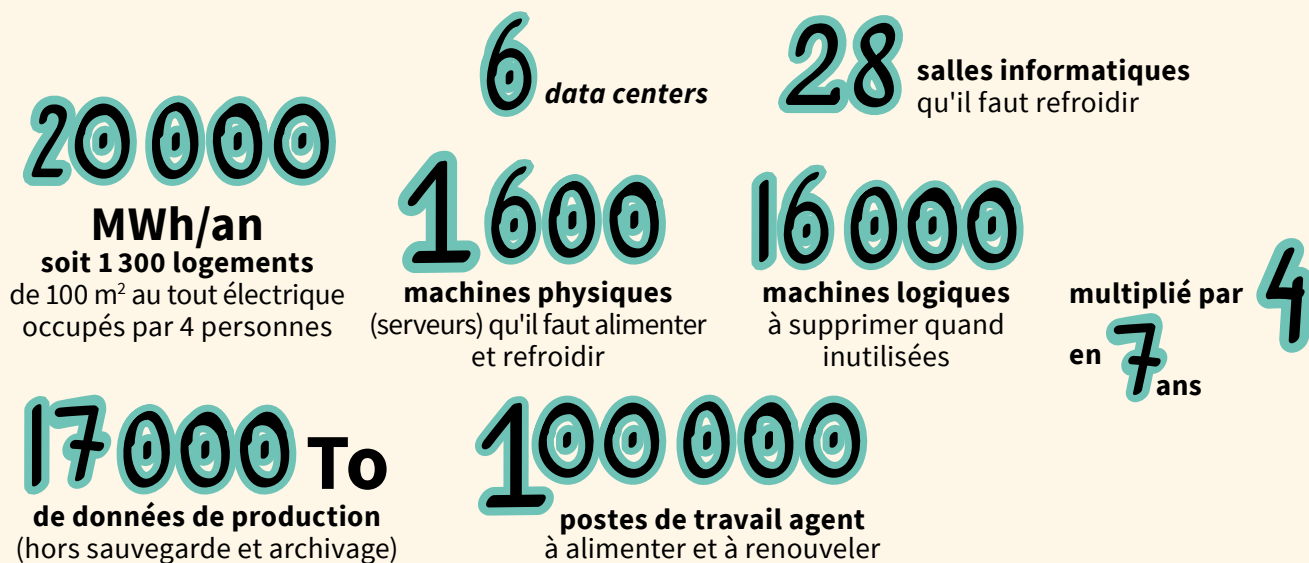
- Réduire la consommation énergétique liée au poste de travail en diffusant des consignes de « bonnes pratiques de sobriété » au réseau. [L]
- Mettre en place le suivi de l'efficacité énergétique (consommation électrique, indicateur PUE) sur tous les *data centers* afin d'optimiser la dépense énergétique. [L]
- Optimiser l'utilisation des serveurs : décommissionner les instances d'applications inutilisées et consolider au niveau du matériel informatique.
- Tenir informées régulièrement les parties prenantes sur les états des lieux, actions et résultats engagés en matière de numérique responsable.
- Sensibiliser les salariés au numérique responsable selon leurs pratiques et usages et former les acteurs du numérique. [L]



LES INDICATEURS ET OBJECTIFS

- Engager une démarche de numérique responsable dans les organismes dès 2025. [L]
- Produire annuellement un bilan carbone spécifique au numérique (y compris IA) dès 2025.
- 25 % du matériel informatique utilisé chaque année est issu du réemploi ou de la réutilisation d'ici 2027. [L]

Chiffres-clés



Le 1^{er} bilan carbone numérique de l'Assurance Maladie a été réalisé en 2024.

Il représente 17 975 tonnes équivalent CO₂.

- 92 % des émissions proviennent des postes de travail (16 480 tonnes équivalent CO₂) et
- 8 % des *data centers* (1 495 tonnes équivalent CO₂).

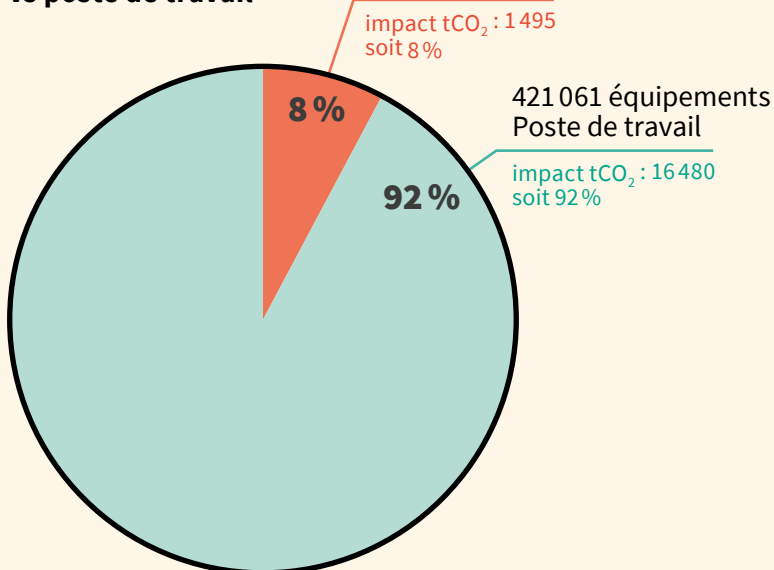
Pour les postes de travail (ordinateurs/écrans),

- 75 % des GES sont dus à la fabrication et
- 25 % à l'usage du matériel.

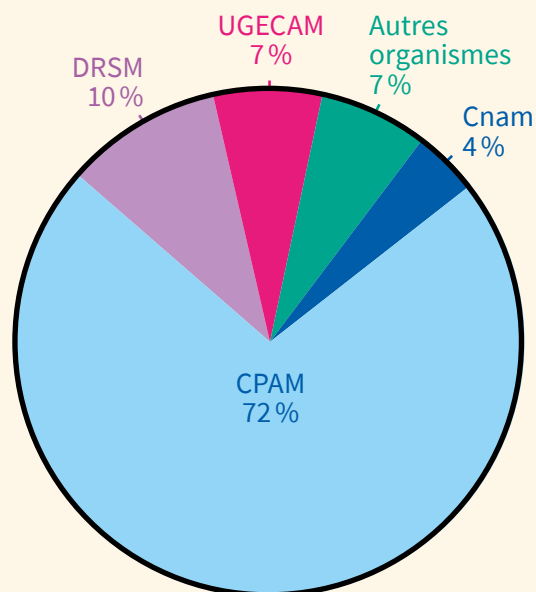
Émission GES (tCO₂e)

Data center

vs poste de travail



Part par type d'organisme (poste de travail)



Source : DDSI Cnam - Premières mesures du bilan carbone du numérique, 2024

ENGAGEMENT N°8

S'ENGAGER DANS UNE POLITIQUE D'ACHATS PLUS ÉCORESPONSABLES AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'achat est un levier essentiel de la transition écologique : il s'agit du premier poste d'émission dans les bilans d'émission de gaz à effet de serre (l'achat public représente 10 % du PIB)²³.

En termes de responsabilité environnementale, l'Assurance Maladie entend poursuivre et amplifier les actions déjà menées en mettant plus particulièrement en place une politique d'achat vertueuse, limitant les impacts sur son environnement et contribuant activement à la transition écologique et énergétique.

La fonction achat a un rôle stratégique pour orienter efficacement la branche vers une consommation responsable exemplaire et impulser la transition écologique, en raison des volumes financiers concernés et de la diversité des achats. La pratique d'achats plus responsables est une réelle opportunité pour modifier à la fois les comportements et les usages en interne, mais également ceux des fournisseurs.

Au-delà de la procédure même des achats, c'est toute la chaîne de valeur qu'il convient d'intégrer dans cet engagement, du commanditaire, à la fin de vie des produits en passant par les usages.

Une communication sera réalisée pour valoriser les actions engagées et des bilans réguliers seront également faits.

1. Élaborer une politique de branche volontariste pour des achats plus écoresponsables

Maîtriser les impacts environnementaux grâce à une connaissance approfondie des marchés en collaboration étroite avec les prescripteurs et fournisseurs à chaque étape de la procédure. [L]

- Au moment du *sourcing* :
 - interroger les fournisseurs sur leurs capacités à mettre en œuvre des clauses environnementales.

- Lors de l'élaboration du marché :
 - inclure des clauses environnementales systématiques et pertinentes ;
 - inclure des clauses spécifiques sur la santé environnementale pour les marchés concernés (produits d'entretien et matériaux utilisés, fin du plastique, alimentation bio...) ;
 - mettre en place un cadre type de réponse sur la RSE en fonction des typologies d'achats.
- Lors de l'attribution du marché :
 - à partir du 22 août 2026²⁴, notation, pondération minimum des critères environnementaux (poids de 10 % en fonction de l'impact écologique et lorsque c'est opportun), indépendante de la pondération du critère technique. Anticipation de l'obligation de mise en œuvre quand c'est possible.
- Lors de l'exécution des marchés :
 - pour tous les marchés incluant des clauses environnementales, imposer dans les revues contractuelles un suivi de ces clauses avec proposition de plans de progrès ;
 - mettre en place des revues périodiques avec les fournisseurs et développer la relation clients/fournisseur ;
 - intégrer, comme condition d'exécution des marchés, la communication d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (Beges) et d'un plan de transition des fournisseurs soumis à cette réglementation, quand l'acheteur le juge pertinent. À étudier dans le cadre d'un plan de progrès dans le délai maximum d'un an afin de faire progresser les entreprises.

²³ Source : Union des groupements d'achats publics (Ugap)

²⁴ Loi Climat et Résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021

Mesurer l'efficacité des actions [L]

- Mettre en œuvre un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (Spaser) pour l'établissement public et les organismes qui y sont soumis ou une charte d'achat durable pour les autres organismes.
- Mesurer et analyser l'impact de la politique d'achat sur le bilan carbone (dans le bilan carbone et dans le bilan du numérique) et sur la réduction énergétique. Suivre les indicateurs en matière de clause environnementale.

2. Déployer des outils d'accompagnement et de sensibilisation de l'achat écoresponsable auprès des prescripteurs, des acheteurs et des fournisseurs

- Publier une charte des engagements d'achats écoresponsables pour l'ensemble de l'Assurance Maladie et la faire connaître aux fournisseurs. [L]
- Élaborer des fiches pratiques des leviers à activer dans les marchés par types d'activité.
- Créer un clausier commun.
- Se faire accompagner par des experts selon les thématiques.
- Faire vivre les communautés d'échanges, les collectifs achats responsables.
- Poursuivre les actions de formations auprès des acteurs (acheteurs et prescripteurs). [L]

3. Favoriser l'économie circulaire et l'approche en cycle de vie

Rationaliser les usages [L]

- Améliorer la gestion des stocks (fournitures) et éviter la surconsommation.
- Augmenter la durée de vie des matériels et la durée des amortissements associés (en lien avec les travaux sur la comptabilité durable) quand c'est pertinent.
- Interroger les politiques d'achats : intérêt de la location versus l'achat, intérêt de la mutualisation (après prise en compte des orientations budgétaires et des comparaisons des modèles économiques).

- Étudier la possibilité de recourir au reconditionné dans tous les domaines (guide et référentiel par secteur), à l'utilisation de fournitures recyclables, réutilisables, ou comportant une part de recyclé.
- Définir des politiques de consommation par thématique, visant à réduire les impacts environnementaux (flotte automobile, matériels d'impression, fournitures de bureau et de papier, voyages, mobiliers, dispositifs pour les fournitures médicales des Ugecam...).
- Utiliser l'ensemble des outils de supervision du marché mis à disposition des organismes dans les contrats afin de piloter les consommations (exemples : IGA pour les voyages et déplacements, Uni Flow pour les matériels d'impression...).

Réduire l'impact écologique à l'usage et valoriser le cycle de vie [L]

- Développer les partenariats avec les éco-organismes de l'économie circulaire.
- Favoriser la redistribution de certains biens amortis (dons).
- Mettre en place des solutions de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Encourager la réparabilité des produits à l'usage et en faire un critère d'analyse des offres lorsque la plateforme gouvernementale d'aide sera opérationnelle.

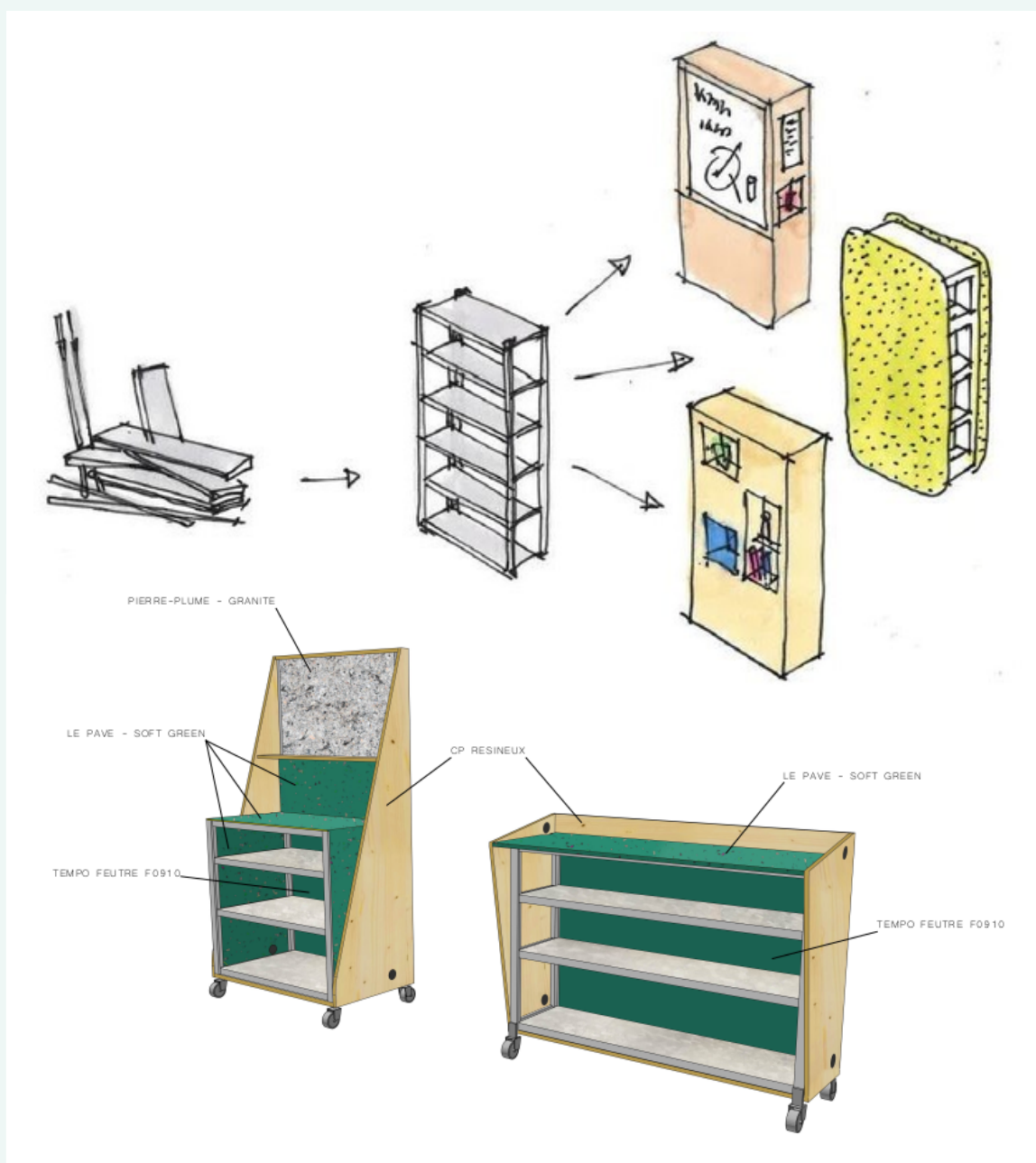


LES INDICATEURS ET OBJECTIFS

- 100% des organismes ont mis en place un plan d'action pour réduire les consommations et les volumes d'achat d'ici 2027. [L]
- 100 % des contrats et commandes auprès des centrales d'achats > à 25 000 € HT comportant des considérations environnementales (clauses et critères) au plus tard le 22 août 2026. [L]

La CPAM de l'Ille-et-Vilaine et le pôle régional de compétence immobilière Bretagne-Pays de Loire engagés dans l'économie circulaire avec Ouate & Ré-ut !

Face au constat de la diminution des volumes de papier à conserver, la CPAM de l'Ille-et-Vilaine, en lien avec le pôle régional de compétence immobilière (Preci), a engagé un projet de réemploi et de reconversion des étagères et rayonnages dédiés à l'archivage. Avec l'objectif de réduire son empreinte carbone et de développer le réemploi, l'idée est apparue de transformer les étagères d'archivage en modules de séparation des open spaces. Réemployer, recycler est une solution efficace pour réduire les achats et diminuer les déchets. Grâce à l'aide d'un designer et d'une entreprise de menuiserie locale, les étagères ont pu être transformées en panneaux acoustiques, en commodes ou encore en plan de travail. À coût identique et en favorisant l'économie circulaire, ce projet a permis de répondre à un besoin d'équipement tout en limitant les dépenses énergétiques.



Ambition n°3

PROTÉGER durablement la santé de tous



Un nombre croissant de scientifiques et d'acteurs institutionnels alertent sur les décès prématurés, les maladies chroniques ou les troubles de la fertilité induits par des facteurs environnementaux et posent la santé environnementale comme un véritable défi pour la soutenabilité des systèmes de santé.

La France a publié à ce propos une déclaration conjointe aux côtés de 150 autres ministres de la santé lors de la COP 28²⁵. Elle dispose par ailleurs d'un plan national sur la santé environnementale (PNSE) 2021-2025.

La qualité de l'air, de l'eau, des sols, la santé des espèces animales qui nous entourent... La santé est profondément interconnectée avec l'environnement et la qualité des écosystèmes. L'impact des modes de production et de consommation sur l'environnement et sur la santé humaine sont de mieux en mieux documentés, en matière de pollution atmosphérique ou d'exposition aux perturbateurs endocriniens par exemple.

La santé environnementale a le potentiel pour être un véritable moteur du virage préventif, et en tant qu'acteur du système de santé, l'Assurance Maladie a vocation à intégrer ces enjeux à sa politique de santé et de prévention auprès des assurés, y compris les plus fragiles d'entre eux, à la fois dans leur vie personnelle et professionnelle. Symétriquement, la prévention en santé environnementale devra intégrer les politiques de prévention des maladies professionnelles et de qualité de vie au travail.

Il s'agit également pour l'Assurance Maladie de participer à protéger plus largement les écosystèmes lorsque c'est à sa portée, à la fois en tant qu'acteur du système de santé à travers une attention aux services rendus par la biodiversité, mais aussi dans son fonctionnement interne, à travers une bonne gestion des ressources naturelles et des déchets.

²⁵ <https://www.cop28.com/en/cop28-uae-declaration-on-climate-and-health>

Chiffres-clés

15

C'est le nombre d'effets sanitaires liés aux perturbateurs endocriniens

avec un « niveau de preuve suffisant », dont le cancer du sein et de la prostate, l'endométriose ou les troubles cognitifs chez l'enfant par exemple.

Étude PEPS'PE : priorisation des effets sanitaires à surveiller dans le cadre du programme de surveillance en lien avec les perturbateurs endocriniens. Résultats. Saint-Maurice : Santé publique France, 2023. 73 p.

48 000

C'est le nombre de décès

attribuables à la pollution atmosphérique chaque année en France.

Medina S, Adélaïde L, Wagner V, de Crouy Chanel P, Real E, Colette A, Couvidat F, et al. Impact de pollution de l'air ambiant sur la mortalité en France métropolitaine. Réduction en lien avec le confinement du printemps 2020 et nouvelles données sur le poids total pour la période 2016-2019. Saint-Maurice : Santé publique France, 2021. 63 p.

Sur les co-bénéfices

Les co-bénéfices sont les leviers d'action qui permettent d'améliorer du même coup la santé et la qualité de l'environnement. Par exemple, la promotion d'une alimentation plus végétale permet à la fois de réduire le risque de maladies cardiovasculaires et de diminuer les émissions de GES liées à l'élevage ; le vélo constitue à la fois une activité physique régulière, un moyen de décarbonner les déplacements et d'améliorer la qualité de l'air extérieur.

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS

- **Concevoir un programme national d'action de l'Assurance Maladie en matière de santé environnementale : priorisation des thématiques, identification des enjeux de prévention, types d'action, etc.**
- **Déployer une campagne de prévention contre les perturbateurs endocriniens (cf. programme d'action « Zéro phtalate »).** [L]
- **Intégrer des messages et actions de prévention en santé environnementale dans les parcours attentionnés, y compris en interbranches.** [L]
- **Initier ou soutenir une étude sur l'impact sanitaire des médicaments rejetés dans l'environnement en lien avec les parties prenantes.**
- **Favoriser la gestion durable des espaces verts et promouvoir la biodiversité au sein des structures de l'Assurance Maladie.** [L]
- **Garantir et promouvoir une alimentation saine et durable pour les salariés et les personnes accueillies dans les Ugecam.** [L]

ENGAGEMENT N°9

DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

La santé environnementale est un champ complémentaire à la santé publique qui examine les interactions entre l'environnement et la santé humaine. Ces interactions concernent aussi bien les phénomènes liés au changement climatique (fortes chaleurs, exposition aux ultraviolets, allergies...), ceux qui sont liés à la porosité entre la santé humaine et la santé animale (zoonoses, maladies vectorielles, antibiorésistance...) et ceux qui sont liés à l'exposition à des pollutions ou des contaminants (qualité de l'air intérieur/extérieur, pollution chimique des milieux de vie, métaux lourds, pollution sonore, alimentation ultratransformée...).

Avec les outils et les leviers qui font sa plus-value, l'Assurance Maladie souhaite participer à renforcer les connaissances, notamment sur les coûts de santé induits par les facteurs environnementaux, sensibiliser les professionnels de santé, les employeurs et les assurés en les outillant de manière éclairée et pragmatique. Il s'agit d'appréhender ces nouveaux enjeux de prévention et de se positionner comme un relais efficace de ressources ou d'initiatives existantes, en facilitant les liens entre les acteurs de la santé, de la santé au travail, acteurs de l'environnement, et des territoires. Elle devra pour cela élaborer un programme d'action *ad hoc*.

1. Produire des études, partager les données de l'Assurance Maladie, soutenir la recherche

Hormis pour les soins directement imputables aux fortes chaleurs ou à une maladie tropicale par exemple, l'estimation des coûts de santé induits, de manière souvent différée, par des facteurs environnementaux diffus, représente un défi méthodologique. En tant que principal acteur de la prise en charge des frais de santé, l'Assurance Maladie souhaite pouvoir mettre ses données à contribution et participer à la mesure des impacts médico-économiques de l'environnement sur la santé.

- Estimer les coûts de prise en charge induits par des facteurs environnementaux, et notamment sur la pollution atmosphérique et sur l'impact des fortes chaleurs, avec la perspective de disposer de données à une échelle infracommunale.

- Faciliter l'interfaçage entre des données de santé et des données environnementales, en s'impliquant activement dans le « *Green Data for Health* ».
- Mener des études ou expérimenter la livraison de données localisées dans le cadre de projets de recherche territorialisés. [L]

2. Intégrer la santé environnementale dans la stratégie de prévention de l'Assurance Maladie

Faire de la prévention en santé environnementale, c'est à la fois s'inscrire pleinement dans la gestion du risque (GDR) ; être cohérent avec l'effort de décarbonation du système de santé ; et mettre en œuvre le principe de précaution.

D'autres acteurs que l'Assurance Maladie réalisent des actions de prévention sur des aspects importants de la santé environnementale (fortes chaleurs, maladies vectorielles...). Localement, des actions de prévention sont déjà mises en œuvre contre le radon, le mercure ou la chlordécone par exemple. Ces actions sont réalisées avec le soutien de l'Assurance Maladie, notamment par le financement d'actions expérimentales, de campagnes de sensibilisation aux risques liés à certains facteurs environnementaux très locaux, ou encore l'animation d'un réseau local de partenaires.

En complément, l'Assurance Maladie souhaite d'une part organiser la sensibilisation et la montée en compétence de ses salariés et de son réseau en matière de santé environnementale en général, et d'autre part, initier une ou plusieurs campagnes de sensibilisation des assurés sur des thématiques identifiées comme prioritaires.

- Concevoir un programme national d'action de l'Assurance Maladie en matière de santé environnementale : priorisation des thématiques, identification des enjeux de prévention, types d'action, etc.
- Créer un pôle d'expertise et de ressource pour le réseau de l'Assurance Maladie, avec la création d'une « caisse d'appui national ».
- Déployer une campagne de prévention contre les perturbateurs endocriniens (cf. programme d'action « Zéro phtalate »). [L]

- Intégrer une dimension « santé environnementale » dans les campagnes de GDR existantes de l'Assurance Maladie (accompagnement des offreurs de soin et prévention) lorsque c'est pertinent.
- Intégrer une dimension « santé environnementale » dans les dialogues conventionnels.
- Construire avec les centres d'examen de santé (CES) de l'Assurance Maladie une offre de prévention en santé environnementale. [L]
- Développer une offre de formation avec et pour les professionnels de santé en exercice coordonné (CPTS, MSP, CDS...). [L]
- Sensibiliser les préventeurs des Carsat à la prise en compte des enjeux environnementaux dans leur démarche de prévention des risques professionnels et travailler avec l'INRS. [L]
- Mettre à disposition des ressources (articles, mémo...) en matière de santé environnementale, sur les pages dédiées aux professionnels de santé sur ameli.fr.
- Mettre à disposition des contenus d'information et de sensibilisation à destination du grand public sur ameli.fr.
- Financer des actions via le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires (FNPEIS) et le Fonds national d'action sanitaire et sociale (Fnass) dans le cadre d'appels à projet. [L]

3. Avec les partenaires de l'Assurance Maladie, être un acteur relais des actions en santé environnementale

Par sa place centrale au sein du système de santé et son maillage territorial dense, l'Assurance Maladie est en mesure de promouvoir, de participer et d'accompagner des initiatives locales en lien avec l'État et l'ensemble des acteurs d'un bassin de vie impliqués dans la santé environnementale : collectivités territoriales, professionnels de santé, assurés, associations, etc. Elle contribue aussi à faire des liens entre les acteurs du champ sanitaire, des risques professionnels et de l'environnement.

- Participer aux instances de suivi et de mise en œuvre des documents de programmation nationaux : plan national sur la santé environnementale (PNSE), stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE), stratégie nationale pour l'alimentation (PNA)...
- Pour les CPAM/CGSS et les Carsat, participer au suivi et à la mise en œuvre des plans régionaux sur la santé environnementale (PRSE) pilotés par les agences régionales de santé (ARS) et autres actions menées par les collectivités locales et acteurs du territoire (cf. engagement n°14). [L]

4. Introduire la santé environnementale dans les politiques internes des organismes de l'Assurance Maladie

L'Assurance Maladie sensibilisera ses agents de direction, ses managers, et leurs équipes, aux facteurs de risques environnementaux et à leur capacité à agir, de manière compatible avec les règles de la vie en entreprise, pour réduire leur exposition à ces risques. Des bonnes pratiques seront diffusées, en se basant sur les expériences réussies d'organismes dans ce domaine. Les actions seront menées en s'appuyant sur les directions des ressources humaines et dans le respect des principes fixés par celles-ci, et en s'appuyant également, quand cela est possible et souhaitable, sur la médecine du travail.

- Identification et diffusion de bonnes pratiques dans les organismes de l'Assurance Maladie, pour réduire l'exposition de leurs salariés aux facteurs de risques environnementaux (ex : déclinaison de la campagne de prévention sur les perturbateurs endocriniens en interne). [L]
- Production d'un document de cadrage pour la prise en compte de la santé environnementale dans les politiques d'achat de l'Assurance Maladie (cf. engagement n°8).
- Coordination d'un groupe de travail dédié à la santé environnementale au sein des établissements publics du « Club du développement durable » animé par le Commissariat général au développement durable.



LES INDICATEURS ET OBJECTIFS

- 100 % des CPAM ont déployé le programme « Zéro phtalate » d'ici fin 2026. [L]
- Réaliser une action de prévention en santé environnementale pour les salariés d'ici fin 2026. [L]

Focus

Les perturbateurs endocriniens

Les perturbateurs endocriniens sont un ensemble de substances qui ont en commun de pouvoir interférer avec le système hormonal. Ils peuvent pénétrer dans l'organisme par voie cutanée, digestive ou respiratoire et entrent dans la composition de très nombreux produits de notre quotidien (aliments, produits d'hygiène, revêtements, mobilier, textiles).

L'exposome

L'exposome est un objet d'étude scientifique qui entend calculer le cumul des expositions environnementales d'un individu tout au long de sa vie (contaminants chimiques, alimentation, bruit, stress, etc.) et la manière dont ces expositions interagissent en elles et entrent en compte dans la survenance des maladies.

Ça se passe dans le réseau



Crédit photo : CPAM des Flandres

Air'Scape Game à la CPAM des Flandres

Pour offrir une réponse concrète au constat porté par le contrat local de santé (CLS) sur la qualité dégradée de l'air sur le territoire des communautés urbaines de Dunkerque et des Hauts de Flandres, la CPAM a coconçu avec un partenaire local en santé un escape game itinérant pour sensibiliser les assurés aux idées reçues sur la qualité de l'air intérieur. Écoles, maisons de quartier, centres sociaux ou encore médiathèques ont accueilli le jeu pour prévenir l'exposition aux sources de pollution intérieure évitables et promouvoir les gestes favorables à la santé dans le quotidien des assurés. Une extension autour de la pollution de l'air extérieur est en cours de finalisation.

ENGAGEMENT N°10

PROTÉGER LES ASSURÉS LES PLUS EXPOSÉS ET LES PLUS VULNÉRABLES

La crise environnementale creuse les inégalités : les effets directs ou indirects du changement climatique ou l'exposition à des pollutions impactent plus durement les assurés qui présentent déjà certaines fragilités, que ce soit du fait de leur âge (jeunes enfants, personnes âgées...), d'un handicap, d'une situation de précarité sociale et/ou économique, de leur statut professionnel (travailleurs indépendants, artistes auteurs...) ou d'une rupture liée à un événement de la vie (maladie, invalidité, passages à la retraite pour inaptitude, etc.).

L'offre d'accompagnement de l'Assurance Maladie dédiée à ces publics, qui repose sur l'engagement de ses services notamment par des actions d'« aller vers » et des partenariats avec des acteurs locaux et associatifs, devra adapter ses modalités de prise en charge en y intégrant des éléments de prévention et d'éducation à la santé environnementale afin de soutenir l'ensemble des assurés face aux enjeux environnementaux. À l'instar des problématiques d'éloignement du numérique, il s'agit d'intégrer la vulnérabilité aux enjeux environnementaux dans tous les parcours existants.

En dehors des publics vulnérables déjà identifiés, les facteurs environnementaux sont susceptibles de créer de nouvelles fragilités, et l'Assurance Maladie doit contribuer à identifier les publics pour lesquels les déterminants environnementaux sont particulièrement à risque et développer des actions plus ciblées, en lien avec ses partenaires.

1. Intégrer les facteurs environnementaux aux parcours attentionnés existants à destination des publics identifiés comme vulnérables

De la même manière que pour l'éloignement du numérique, les vulnérabilités liées à l'environnement (fortes chaleurs, pollution de l'air, accès à une alimentation saine et durable, exposition au bruit, aux perturbateurs endocriniens...) doivent être prises en compte de manière transversale, afin d'intégrer des actions de prévention en santé environnementale dans les parcours existants (par exemple à destination des jeunes, des proches aidants, des travailleurs indépendants...).

- Compléter les diagnostics des vulnérabilités, avec les impacts environnementaux. [L]
- Intégrer des messages et actions de prévention en santé environnementale dans les parcours attentionnés, y compris en interbranches. [L]
- Le cas échéant, introduire des actions d'accompagnement spécifique. [L]

2. Développer des actions ciblées avec des partenaires

Il s'agit par ailleurs d'identifier, en dehors des parcours existants, les publics qui sont particulièrement exposés aux risques environnementaux du fait de leur lieu d'habitation, de leur accès aux ressources et à la nature, ou, en lien avec la branche Risques professionnels, de leur activité professionnelle.

Dans cet objectif, l'Assurance Maladie doit mettre à disposition des collectivités territoriales et de ses partenaires, ses capacités de ciblage des vulnérabilités et d'analyse territoriale. Elle pourra financer des actions locales individuelles ou collectives à destination des publics défavorisés socialement via le Fnass qui comprend une orientation « santé environnementale » depuis 2024. De la même manière, le FNPEIS prévoit depuis 2024 que des actions locales innovantes en matière de prévention puissent être financées dans le champ de la santé environnementale, y compris dans les territoires qui présenteraient des facteurs de risque en santé environnementale plus élevés que la moyenne. L'Assurance Maladie s'associera aux politiques publiques visant à accompagner les populations les plus vulnérables et intégrera ses actions en matière de santé environnementale dans son socle d'offre de services dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville le cas échéant.

- Engager un travail sur les liens entre santé et la précarité hydrique et énergétique en lien avec des entreprises délégataires de service public : développer des actions d'information, d'usage, de recommandation en éducation en santé.

- Créer des ponts entre les actions de lutte contre la précarité alimentaire et l'accès à une alimentation saine et durable. [L]
- Soutenir des projets qui relèvent de l'urbanisme favorable à la santé : accès à la nature, protection du bruit et de la pollution atmosphérique, mobilités actives... [L]
- Décliner l'action « Zéro phtalate » à destination de publics vulnérables via des actions partenariales. [L]



LES INDICATEURS ET OBJECTIFS

- Intégrer des messages liés à la santé environnementale dans au moins deux parcours attentionnés existants d'ici fin 2027. [L]
- Mettre en œuvre dans chaque CPAM au moins une action concernant la santé environnementale et les publics vulnérables dans le cadre de la politique d'action sanitaire et sociale dès 2025, sous réserve de l'accord du Conseil. [L]

Ça se passe dans le réseau

« Ordonnance verte » à la CPAM du Bas-Rhin

La CPAM du Bas-Rhin soutient le dispositif Ordonnance verte de la ville de Strasbourg qui consiste à distribuer gratuitement aux femmes enceintes un panier de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique, chaque semaine, pendant la durée de leur grossesse. Depuis 2023, la CPAM envoie des courriers aux femmes enceintes habitant à Strasbourg et bénéficiant de la Complémentaire santé solidaire pour promouvoir le dispositif. Depuis septembre 2024, le courrier est accompagné du programme de conférences tenues par des écoconseillers sur l'exposition aux perturbateurs endocriniens.



Source : <https://naitreenalsace.fr/ordonnance-verte/>

ENGAGEMENT N°11

S'ENGAGER POUR UNE INSTITUTION ATTENTIVE À NOS ÉCOSYSTÈMES

La transition écologique, c'est aussi préserver nos ressources naturelles et la biodiversité, en reconnaissant pleinement que la santé humaine et la santé des écosystèmes sont interdépendants : près de la moitié des médicaments sont issus plus ou moins directement de ressources naturelles par exemple, tandis que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que 60 % des maladies infectieuses sont zoonotiques, c'est-à-dire d'origine animale.

La qualité de l'air, de l'eau, des sols ou des aliments sont des paramètres décisifs pour la santé à court, moyen et long termes.

L'Assurance Maladie dispose de leviers à la fois à travers ses politiques de santé, mais aussi à travers son propre fonctionnement. Il s'agit d'être attentif aux ressources qu'elle mobilise (l'eau, papier, l'alimentation...), aux déchets qu'elle génère et à son impact sur la biodiversité et le vivant.

1.1 Être attentif à l'impact du système de santé sur la biodiversité

La production et la consommation de médicaments induit le rejet dans l'environnement d'un certain nombre de molécules qui ont un impact sur la santé, dont les antibiotiques, qui font l'objet d'une attention particulière. Les politiques de l'Assurance Maladie en matière de maîtrise de la consommation des médicaments ainsi que sa participation aux stratégies nationales de lutte contre l'antibiorésistance doivent être éclairées et enrichies par la volonté de limiter la dispersion de résidus médicamenteux dans l'environnement.

Par ailleurs, la présence de contaminants dans l'alimentation, qu'ils soient issus de produits phytosanitaires ou d'additifs utilisés dans des procédés de traitement industriels (aliments ultra-transformés), sont mis en cause dans la survenance ou l'aggravation de nombreuses pathologies comme l'obésité, le diabète, ou certains cancers. À travers les leviers qui sont les siens, l'Assurance Maladie peut promouvoir une alimentation saine et durable auprès des assurés, et ainsi participer à valoriser un système de production respectueux des écosystèmes et de la santé.

- Initier ou soutenir une étude sur l'impact sanitaire des médicaments rejetés dans l'environnement en lien avec les parties prenantes.
- Participer au suivi et à la mise en œuvre de la « stratégie nationale de prévention des infections et de l'antibiorésistance en santé humaine » et de la feuille de route interministérielle « Prévention et réduction de l'antibiorésistance, lutte contre la résistance aux antimicrobiens ».
- Promouvoir une alimentation saine et durable auprès des assurés, en portant une attention particulière aux publics en situation de précarité alimentaire (cf. engagement n°10). [L]

1.2 Promouvoir une gestion plus durable de nos ressources

Comme toute structure, les activités de l'Assurance Maladie ne génèrent pas uniquement des émissions carbone mais également des impacts sur la consommation de ressources et sur la qualité des écosystèmes. Il s'agit donc de les limiter à chaque fois que possible. Et d'utiliser les leviers d'action existants : ceux d'un acheteur public, d'un propriétaire foncier, d'un employeur, et d'un offreur de soins à travers les établissements Ugecam.

- Favoriser la gestion durable des espaces verts et promouvoir la biodiversité (produits sans pesticides, désimperméabilisation des sols et des parking, végétalisation...) [L] :
 - recenser les espaces verts du réseau, identifier les sites à fort enjeux pour la préservation de la biodiversité,
 - encourager la réalisation de « diagnostics biodiversité » et favoriser les initiatives de renaturation et de préservation du vivant.
- Sensibiliser les salariés aux enjeux de la biodiversité et aux bon gestes (économies d'eau...). [L]
- Réduire les consommations d'eau (gestion des bâtiments et des consommations) et développer des projets de récupération d'eau de pluie et de réutilisation des eaux usées. [L]

- Réduire la production de déchets, respecter les obligations en matière de tri et de traitement des déchets, avec une attention particulière à la prise en charge des déchets organiques ; engager des réflexions dans la gestion de la destruction des archives et équipements. [L]
- Garantir et promouvoir une alimentation saine et durable pour les salariés et les personnes accueillies dans les établissements Ugecam [L] :
 - favoriser une offre quotidienne végétarienne et biologique dans les restaurations d'entreprise ou dans les offres collectives et lors des événements,
 - accompagner et sensibiliser les consommateurs sur les co-bénéfices en matière de santé et environnement,
 - s'approvisionner auprès de filières agroalimentaires respectueuses de l'environnement et biologiques,
 - diversifier des sources de protéines et diminution des protéines animales,
 - respect de la saisonnalité,
 - recours aux circuits courts,
 - réduire le gaspillage et valoriser les excédents alimentaires,
 - réduire les contenants et emballages en plastiques,
 - valoriser les produits affichant le nutriscore.

Ça se passe dans le réseau



Crédit photo : CPAM des Deux-Sèvres

La CPAM des Deux-Sèvres engagée pour la préservation de la biodiversité

Propriétaire d'une parcelle de 5 000 m², la CPAM des Deux-Sèvres a engagé un ambitieux projet de reboisement en créant un îlot de biodiversité. Le projet participatif est entièrement écosocioconçu puisqu'il repose sur une démarche d'économie sociale, solidaire et circulaire, avec des matériaux de réemploi et faisant intervenir des partenariats locaux. La démarche permet de sensibiliser le personnel aux liens entre santé humaine et santé des écosystèmes et d'engager la CPAM dans la production d'une nouvelle richesse en termes de services et bénéfices rendus à la société.



LES INDICATEURS ET OBJECTIFS

- Réduire de 15 % la consommation d'eau en m³ d'ici 2027 vs 2022. [L]
- Déployer une offre de sensibilisation sur la biodiversité à destination de salariés en 2026. [L].

Focus

Impact carbone des divers types de repas



Source ADEME : <https://impactco2.fr/outils/alimentation#repas>

Ambition n°4

AGIR ENSEMBLE et faire évoluer les comportements pour favoriser un avenir soutenable



Avec ses 80 000 salariés et ses plus de 160 organismes répartis à travers le territoire, l'Assurance Maladie a non seulement un pouvoir de transformation conséquent, mais également une force d'entraînement dans l'écosystème de la santé, auprès des assurés, et auprès de ses partenaires territoriaux.

Pour atteindre les objectifs de ce schéma directeur et synchroniser les efforts, il s'agit à la fois de se doter d'outils appropriés, de séquencer et de rendre lisibles les étapes-clés de la transition écologique.

Chaque organisme, chaque métier, chaque collaborateur doit pouvoir pleinement se saisir des enjeux et des outils à disposition pour faire évoluer ses missions et ses pratiques. La montée en compétence que cela implique doit être organisée à travers une politique de formation volontariste.

Au-delà des activités professionnelles, c'est l'ensemble des interlocuteurs de l'Assurance Maladie qu'il s'agit de mobiliser : partenaires sociaux, acteurs de la protection sociale (en inter-branches au sein de la Sécurité sociale, en interrégimes de protection sociale, avec les complémentaires santé), professionnels de santé, acteurs de la société civile, et bien sûr, assurés.

La capacité d'influence de l'Assurance Maladie repose également sur son aptitude à communiquer sur les enjeux et à valoriser ses initiatives et réalisations. Il s'agit à la fois de favoriser l'émulation et le partage d'expérience, mais aussi de créer une culture commune et une fierté de participer à relever collectivement le défi majeur de la transition.

Chiffres-clés

90%

**de salariés sensibilisés
ou formés aux enjeux de
la transition écologique
en 2024,
soit plus de**

⇒ 56 000 ⇐
salariés

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS

- **Réaliser un bilan carbone® annuel incluant les émissions des scopes 1, 2 et 3 via l'outil PERL's.** [L]
- **Publier annuellement une annexe extrafinancière de durabilité, au niveau de la Cnam et par organisme, avec une montée en charge graduelle du contenu (première production pour l'exercice comptable 2024).** [L]
- **Intégrer les enjeux écologiques à l'ensemble des métiers (socle de connaissances/compétences) et accompagner les acteurs dans la durée et de manière progressive.**
- **Réaliser une cartographie des acteurs du territoire engagés en matière de transition écologique ainsi que des actions à soutenir ou des opportunités à agir en complément.** [L]
- **Publier un manifeste de l'Assurance Maladie en faveur de la transition écologique.**

ENGAGEMENT N°12

DÉPLOYER UNE GOUVERNANCE ET UN PILOTAGE DÉDIÉS

Pour garantir la mise en œuvre efficace de l'ensemble des ambitions et engagements multidimensionnels, il convient de se doter d'une gouvernance, d'outils de pilotage et de mesures dédiés, tant au niveau national, qu'au niveau local.

L'enjeu est d'instaurer la transition écologique comme un processus professionnalisé et intégré aux missions de l'Assurance Maladie ; et de la voir comme un nouveau système de valeur pour appréhender et piloter les actions, déployer efficacement la stratégie nationale. Celle-ci doit également être éclairée par les principes de comptabilité durable et de budget vert, permettant une planification et une évaluation.

1. Déployer une gouvernance dédiée aux niveaux national et local

L'ensemble des organismes ont été invités à mettre en place une gouvernance dédiée dont les modalités ont été déterminées localement en fonction des contextes de chaque organisme.

Des tableaux de bord de suivi et d'analyse des données ont été initiés au niveau national dès 2024 et ont vocation à être enrichis. Ils devront faire l'objet d'une attention particulière dans les organismes locaux pour le suivi des objectifs du schéma directeur de la transition écologique.

Enfin, les réflexions initiées en 2024 par le comité d'animation des ressources humaines de l'Assurance Maladie (Carham) ont permis d'identifier le besoin de spécialiser une mission de pilote de la transition écologique dans chaque organisme. Ce réseau sera animé au niveau national par les deux missions transition écologique de la Cnam.

- Consolider les instances de pilotage dédiées mises en place dans chaque organisme. [L]
- Consolider et enrichir les tableaux de bord de suivi du schéma directeur au niveau national et local. [L]
- Identifier un pilote de la transition écologique dans chaque organisme. [L]

- Animer au niveau national le réseau des pilotes de la transition écologique et assurer leur montée en expertise.
- Favoriser le partage des bonnes pratiques innovantes et à impact, aux niveaux local et national et permettre leur déploiement ou labellisation au niveau national lorsque c'est opportun. [L]

2. Réaliser un bilan carbone® et définir une trajectoire de transition dans chaque organisme et pour l'ensemble du réseau

L'Assurance Maladie s'engage à ce que soit réalisé annuellement un bilan carbone® au sein de chaque organisme sur l'ensemble de son activité (scopes 1,2,3). Elle prend donc un engagement volontariste au-delà de ses obligations réglementaires en matière de production d'un bilan de gaz à effet de serre (BEGES) par l'extension à l'ensemble des scopes et des organismes (y compris ceux de moins de 500 salariés), et sur une périodicité annuelle. Ce bilan carbone® est réalisé via l'outil PERL's, développé en interne, et mis à jour en partenariat avec l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC). Celui-ci fera l'objet d'un audit de conformité en 2025. Cet outil adapté à l'activité des organismes de sécurité sociale est mis à disposition de l'ensemble des branches et régimes de la Sécurité sociale. Il permettra la réalisation de bilans carbone® mais aussi, et surtout, la définition des trajectoires de transition (décarbonation) permettant de réduire l'empreinte carbone de l'Institution.

- Faire évoluer l'outil PERL's pour qu'il soit conforme à la méthode bilan carbone® en intégrant également les données relatives à la biodiversité (espaces verts) et aux ressources (eau, alimentation durable...).
- Réaliser un bilan carbone® annuel incluant les émissions des scopes 1, 2 et 3 via l'outil PERL's. [L]
- Former les pilotes de la transition écologique à la méthode bilan carbone® et sensibiliser le personnel aux principes du bilan carbone. [L]

- Déterminer une trajectoire de réduction des émissions compatible avec la trajectoire nationale bas carbone. A minima, réduire les émissions de 5 % par an [L] et en assurer le suivi.
- Assurer une communication du bilan carbone® et du plan d'action associé. [L]

3. Investir pour la transition écologique

Financer et investir pour la transition écologique sont des conditions indispensables pour atteindre les objectifs de décarbonation et de durabilité du système de santé.

Pour cela, il s'agit à la fois d'identifier, parmi les investissements actuels, ceux qui contribuent aux objectifs en matière de transition écologique selon les principes du budget vert ; mais aussi de mesurer les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés pour constituer un budget transition écologique.

- Mesurer la quote-part des financements/investissements actuels concourant aux objectifs de transition dans les fonds constituant les budgets de l'Assurance Maladie (Fonds national de gestion -FNG, FNPEIS, Fnass) selon la méthodologie du budget vert²⁶.
- Mesurer les besoins de financement des actions inscrites au plan d'action pour la transition afin de réaliser une programmation des investissements à l'instar d'un budget transition écologique. [L]
- Contribuer à des projets (extérieurs) concourant à la transition écologique et identifier les fonds de financement mobilisables (FNGA, FNPEIS, Fnass...). [L]

4. Intégrer les principes de comptabilité durable

Les principes de la comptabilité durable reposent sur la nécessité d'intégrer les enjeux de durabilité dans les activités des directions financières afin de mener un pilotage global des organisations qui ne repose pas uniquement sur le capital financier. Elle permet, par l'évolution des normes comptables, d'orienter l'économie différemment et de fournir

des informations complètes qui vont au-delà des simples performances financières dans les rapports financiers (enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, etc.). Pour y parvenir, le renforcement du rôle des directions financières nécessitera l'intégration du rapport de durabilité dans leurs activités et une analyse des données financières à travers le prisme des principes de durabilité.

En affirmant sa volonté et son engagement en faveur de la transition écologique, l'Assurance Maladie inscrit également ses travaux de structuration de l'information de durabilité dans le mouvement de normalisation en cours dans la sphère publique.

- Publier annuellement une annexe de durabilité, au niveau de la Cnam et par organisme, avec une montée en charge graduelle du contenu (première production pour l'exercice comptable 2024). Elle a pour objectif de rendre compte des actions et des résultats de l'Assurance Maladie en matière de durabilité au même titre que l'information financière. [L]
- Organiser et familiariser les directeurs comptables et financiers (DCF) à ces nouveaux enjeux afin de développer les initiatives locales et faciliter l'exercice de l'écriture de l'annexe de durabilité (acculturation depuis décembre 2023).
- Fiabiliser, par des contrôles des DCF, la production du bilan carbone® (cf. 1.2) afin de permettre sa publication dans l'annexe de durabilité attachée aux états financiers. [L]
- Lancer des travaux thématiques et exploratoires pour rendre compte de l'information financière sous un nouvel angle (non exhaustif) :
 - permettre la traçabilité, dans les plans comptables, des financements liés aux objectifs de transition (cf. 1.3),
 - établir un cadre d'analyse de l'impact des dépenses/investissements durables (économies de ressources, changements des comportements, conformité réglementaire, etc.),
 - engager une réflexion sur les durées d'amortissement pour les aligner au plus près de la réalité.

²⁶ Le budget vert n'est pas un budget mais une méthode permettant une analyse, une classification des dépenses. Cf. <https://www.economie.gouv.fr/actualites/budget-vert>

Ces actions pluriannuelles seront pilotées à la Cnam par la direction déléguée de l'audit, des finances et de la lutte contre la fraude (DDAFF) et la direction déléguée aux opérations (DDO). Elles s'appuieront sur un groupe de travail dédié à la comptabilité durable qui s'est constitué en juin 2024.



LES INDICATEURS ET OBJECTIFS

- Réduire notre empreinte carbone de 5 % par an à compter de 2026 sur la base des données 2025 (réaliser un bilan carbone® et un plan de transition associé par an). **[L]**
- Réaliser un rapport de durabilité dès 2025. **[L]**

Focus

Le budget vert

Chaque année depuis 2020, quelques jours après la présentation du projet de loi de finances (PLF), un rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État est publié. Ce rapport contient notamment le « budget vert », un document qui classe et chiffre les dépenses et crédits de l'État selon leur impact environnemental pour l'année à venir.

La comptabilité durable

Permettre aux entreprises de prendre en compte les ressources à la fois financières, naturelles et humaines qu'elles utilisent pour produire, c'est la promesse de la comptabilité durable. Une méthode qui replace l'entreprise au cœur de son écosystème et est à contre-courant de la norme IFRS²⁷, très orientée marché.

« Si l'on veut orienter l'économie différemment, il faut faire évoluer les normes comptables », explique Hervé Gbego, fondateur du cabinet Compta durable qui expérimente, depuis 2011, une méthode de comptabilité baptisée Care, pour « comptabilité adaptée au respect de l'écologie ».

La comptabilité durable se concentre sur la mesure des impacts environnementaux et sociaux des activités d'une entreprise. Elle vise à fournir des informations complètes qui vont au-delà des simples performances financières. Les principes fondamentaux de la comptabilité durable incluent la transparence, la responsabilité et l'intégration des enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans les rapports financiers.

²⁷ *International financial reporting standards* : normes comptables internationales mises en place depuis 2005 qui permettent d'harmoniser la présentation des états financiers et comptables et d'obtenir un système comptable uniforme entre les différents pays du monde.

L'Aller Vert sans détour à la CPAM de Lille-Douai

La CPAM de Lille-Douai a structuré dès 2023 sa gouvernance locale en matière de transition écologique, en mettant en place un comité de pilotage dédié et en établissant son schéma directeur, « Aller Vert ». La démarche participative et transverse impliquant l'ensemble des métiers avec laquelle elle a ensuite réalisé le bilan carbone de l'organisme a permis de définir un objectif de réduction de ses émissions et une trajectoire alliant des actions concrètes et des opérations de mobilisation/sensibilisation des collaborateurs. Le succès rencontré par le challenge environnemental lancé par l'organisme en 2024, rythmé par des quiz et des défis collectifs et individuels, est une bonne illustration de l'enthousiasme des équipes pour faire bouger les lignes vers toujours plus d'« aller vert ».

ALLER VERT



LILLE DOUAI

Crédit photo : CPAM de Lille-Douai

ENGAGEMENT N°13

MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DE L'ASSURANCE MALADIE

L'ensemble des acteurs du système de santé et de l'Assurance Maladie concourt aux enjeux de transition écologique.

Cet engagement s'adresse à tous les publics (professionnels de santé, structures de soins, partenaires institutionnels, entreprises, assurés) et à l'ensemble des salariés de l'Assurance Maladie.

Cela nécessite une approche globale combinant des actions de sensibilisation, de formation et de sollicitation de l'engagement. Les enjeux de transition écologique doivent être perçus comme une véritable opportunité d'innovation et de progrès, abordés de manière à susciter le passage à l'action.

1.1 Intégrer la transition écologique au cœur de tous les métiers et des formations

La prise en compte des enjeux « emploi et compétence » est essentielle dans un projet de transformation. Il convient d'accompagner l'ensemble des salariés et de former les acteurs à impact en lien avec l'ambition 5 du schéma directeur des ressources humaines (SDRH) : « Agir ensemble pour promouvoir la transition écologique ».

- Intégrer les enjeux écologiques à l'ensemble des métiers (socle de connaissances/compétences) et accompagner les acteurs dans la durée et de manière progressive.
- Identifier et former les « acteurs à impact », c'est-à-dire les acteurs engagés dans des missions ayant un impact sur la stratégie environnementale : acheteurs, praticiens-conseils, délégués de l'Assurance Maladie, gestionnaires immobilier, chargés de prévention, chargés de communication... et les former. [L]
- Sensibiliser l'ensemble des salariés et permettre une professionnalisation des métiers sur les enjeux environnementaux. [L]

1.2 Nourrir le dialogue social sur la transition écologique

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 intègre les enjeux de la transition écologique dans le dialogue social au sein de l'entreprise avec de nouvelles obligations environnementales pour les organismes : extension de la compétence du comité social et économique aux sujets environnementaux, transformation de la BDES²⁸ en BDESE²⁹, etc. Ces nouvelles obligations sont un levier essentiel pour les organismes locaux, puisqu'elles donnent l'opportunité de porter le dialogue social en matière de transition écologique.

- Donner des orientations aux organismes sur les informations susceptibles d'alimenter la consultation des CSE³⁰ sur le volet transition écologique.
- Sur la base du guide « Dialogue social et transition écologique » diffusé par l'Ucanss³¹ :
 - mise à disposition d'une méthodologie permettant l'analyse des impacts environnementaux des projets,
 - proposition d'une méthodologie de négociation d'un accord collectif local ou de communication au CSE sur la transition écologique pour les organismes.

1.3 Animer et faire vivre la transition écologique en interne et avec les partenaires institutionnels

- Identifier, dans chaque organisme, un pilote de la transition écologique avec des missions spécifiques. [L]
- Créer une animation nationale pour les accompagner dans la durée et permettre leur montée en compétence.

²⁸ Base de données économiques et sociales (BDES)

²⁹ Base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE)

³⁰ Comité social et économique

³¹ Union des caisses nationales de sécurité sociale

- Créer des réseaux d'ambassadeurs ou de salariés volontaires dans chaque organisme, animés en local. [L]
- Inciter au passage à l'action par des événements et des challenges. [L]
- S'engager dans les partenariats, le partage de connaissances et de bonnes pratiques avec les partenaires institutionnels. [L]

1.4 Mobiliser les assurés, les professionnels de santé et les partenaires (porteurs de projets)

Les professionnels de santé sont des acteurs centraux de la transition écologique du système de santé, à la fois *via* leurs pratiques de soin et de prescription, mais aussi *via* des actions de prévention et de sensibilisation des patients. L'Assurance Maladie dispose d'espaces de dialogue et d'échange uniques avec les professionnels de santé, que ce soit dans le cadre de la vie conventionnelle ou par des dispositifs d'accompagnement spécifiques ; elle entend les investir pour créer les conditions d'une bonne appropriation des enjeux écologiques.

Les assurés, citoyens acteurs de leur santé, peuvent par ailleurs jouer un rôle moteur dans la transition en ayant conscience des enjeux liés au gaspillage, aux transports ou à la prévention par exemple.

- Intégrer de nouveaux indicateurs dans le dialogue conventionnel.
- Intégrer des données et résultats en matière de transition écologique dans les tableaux de bord de suivi de l'activité des professionnels de santé.
- Mettre à disposition des ressources et fiches pratiques en santé environnementale et soins écoresponsable (ex : lutte contre le gaspillage, déprescription).
- Intégrer les enjeux de transition écologique dans les actions de formation et de sensibilisation des professionnels de santé en lien avec les acteurs concernés (Agence nationale du développement professionnel continu).
- Sensibiliser les assurés grâce aux médias propriétaires de l'Assurance Maladie (ameli.fr, comptes réseaux sociaux), à la relation client et aux campagnes de communication). [L]



LES INDICATEURS ET OBJECTIFS

- Consacrer l'opération nationale « La Très Belle Équipe ! » de 2025 à la transition écologique via un escape game (80 % des organismes participants)
- Déployer progressivement des fresques ou ateliers 2 tonnes auprès des salariés et pour l'ensemble des managers d'ici 2027 (cf. SDRH). [L]
- Intégrer dans les plans de développement locaux des actions de sensibilisation pour les salariés et former 100 % des acteurs à impact d'ici 2027. [L]

Ça se passe dans le réseau

Les ateliers « 2 tonnes » à la Carsat Bretagne

La Carsat Bretagne a sensibilisé ses salariés aux gestes essentiels pour baisser son empreinte carbone, via le format ludique et apprenant de l'atelier « 2 tonnes ». L'animation des ateliers a été confiée à 36 collaborateurs volontaires et formés. Objectif : accélérer et massifier le déploiement de l'action (760 personnes formées à la fin de l'action, soit 90 % des salariés), inscrire les messages portés au cours de l'atelier au plan d'action de la Carsat et conforter un groupe de collaborateurs motivés dans un rôle d'ambassadeurs de la transition écologique. Après cet atelier, 83 % des salariés indiquent leur intention de passer à l'action. L'atelier est désormais dispensé à tout nouveau collaborateur. Un concours « 2 tonnes et nous, étonnez-nous » a permis de prolonger l'engagement des équipes tout au long de l'année 2024.



ENGAGEMENT N°14

TERRITORIALISER L'ACTION ET DÉVELOPPER DES PARTENARIATS LOCAUX

La transition écologique ne peut se concevoir sans prendre en compte les initiatives et spécificités des territoires. L'action de l'Assurance Maladie doit s'inscrire au plus près des problématiques locales tout en tenant compte des enjeux géographiques, d'aménagement, ainsi que du tissu économique et associatif.

Elle doit permettre la coalition des acteurs sur un même territoire afin de se concentrer sur des objectifs communs. Cela permettra d'amplifier les impacts et de valoriser les complémentarités entre les acteurs évitant ainsi les actions isolées ou les doublons.

1.1 Déployer les actions de l'Assurance Maladie en prenant en compte les contraintes et spécificités territoriales

Les organismes du réseau doivent adapter la stratégie nationale aux particularités de leur territoire. Cet ancrage territorial offre l'opportunité de proposer des actions mieux adaptées aux besoins locaux, tant en interne qu'en direction des publics externes. Les actions locales de prévention menées par les organismes et budgétées sur le FNPEIS comportent une dimension territoriale majeure : les organismes ont toute latitude pour choisir des projets en santé environnementale qui répondent aux problématiques territoriales.

Par ailleurs, le budget d'action sanitaire et sociale permet de financer des projets en santé environnementale ciblant les populations les plus fragiles, qui sont aussi les plus exposées aux risques.

- Identifier et hiérarchiser les enjeux et risques environnementaux spécifiques au territoire et leurs impacts potentiels sur la santé des populations et sur les missions de l'Assurance Maladie. [L]
- Mettre en œuvre des initiatives de prévention et de promotion de la santé sur les facteurs environnementaux locaux : exposition au mercure, au radon, chlordécone, pollutions diverses... [L]
- Collaborer à la recherche des impacts sur la santé des crises environnementales avec les équipes universitaires du territoire. [L]

- Développer des plans de mobilité adaptés aux contraintes du territoire. [L]

1.2 Développer les partenariats locaux

L'Assurance Maladie a initié de nombreuses actions innovantes en matière de transition écologique (exercice coordonné, santé environnementale), enrichies par des coopérations avec des acteurs locaux (institutionnels, associatifs, collectivités, universités, Éducation nationale, etc.). Afin d'atteindre les objectifs nationaux, il est nécessaire de capitaliser au maximum sur les expériences locales les plus impactantes, de pouvoir les diffuser largement, mais également de favoriser la coopération des acteurs sur un territoire.

- Réaliser une cartographie des acteurs/forces en présence sur le territoire sur les thèmes prioritaires pour l'action de l'Assurance Maladie. [L]
- Faciliter la mise en réseau des acteurs : l'Assurance Maladie joue un rôle clé pour favoriser les connexions entre les acteurs locaux en santé (institutions, professionnels, associations, etc.), en créant des espaces d'échange et de coordination. [L]
- Participer aux instances régionales et départementales de la transition écologique, en prenant part notamment au diagnostic de vulnérabilité départemental au changement climatique ou aux travaux du Groupement régional d'experts pour le climat (Grec). [L]
- Favoriser la collaboration interbranches et interrégimes en local : associer la transition écologique aux initiatives communes des différentes branches de la Sécurité sociale.
- Contribuer aux PRSE : travailler avec les agences régionales de santé (ARS) dans le cadre des plans régionaux santé environnement (PRSE) et autres instances comme la planification écologique du système de santé (Pess). [L]

- Soutenir les collectivités *via* les contrats locaux de santé et les contrats des politiques de la ville afin de proposer des services en lien avec les enjeux de santé et d'environnement. [L]
- Construire des partenariats stratégiques, engager des collaborations avec les métropoles et agglomérations dans une logique de co-bénéfices santé/environnement notamment sur les questions de mobilité et d'urbanisme. [L]



LES INDICATEURS ET OBJECTIFS

- Identifier les acteurs de la transition écologique du territoire pour chaque organisme d'ici fin 2025. [L]
- Construire au moins un partenariat avec des acteurs locaux sur chacun des deux volets (interne et externe) d'ici 2027. [L]

Ça se passe dans le réseau

Contribution de la CPAM de l'Hérault à la création d'une école universitaire de recherche en santé environnementale

L'Université de Montpellier, avec le soutien de l'agence régionale de santé (ARS) d'Occitanie lance un projet innovant dans le domaine de la formation en santé environnementale : la création d'un *small private online course* (Spoc) pour les soins primaires.

En cours de conception depuis juillet 2024 en collaboration avec la CPAM, le département universitaire de médecine générale et les unions régionales des professionnels de santé (URPS), ce Spoc sera une formation hybride combinant modules en ligne et sessions en présentiel.

Accessible début 2026 sous forme d'une expérimentation, il vise le développement des compétences en santé environnementale des étudiants des filières concernées et des stagiaires de formation continue. Il s'adresse aussi aux coordonnateurs des communautés professionnelles territoriales de santé et des maisons de santé pluriprofessionnelles.

ENGAGEMENT N°15

PARTAGER ET PROMOUVOIR LES ENGAGEMENTS ET LES RÉSULTATS DE L'ASSURANCE MALADIE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour l'Assurance Maladie, la communication est un levier et un vecteur essentiel pour sensibiliser, informer et mobiliser l'ensemble de ses parties prenantes autour de ses engagements environnementaux. La communication sur les actions et réalisations de l'Assurance Maladie, illustrées de chiffres et résultats concrets, permet de mobiliser ses salariés et partenaires, de faire progresser ses prestataires et de renforcer la confiance de ses publics. C'est aussi une manière de valoriser les salariés engagés, sous la promesse de la marque employeur « un métier qui change la vie, ça change tout » ; et d'attirer de nouveaux talents dont les préoccupations environnementales sont un critère important de leur orientation professionnelle.

En amont de l'installation de la gouvernance et d'une vision stratégique de la transition écologique au sein de l'Assurance Maladie, la direction de la communication a fait le choix de s'engager dès 2023 dans une démarche de communication responsable, en repensant les pratiques professionnelles de ses quelque 650 communicants. Plus sobre, accessible, davantage consciente des enjeux écologiques et sociaux de ses activités et basée sur un discours de preuves, la démarche de communication responsable veille notamment à promouvoir des imaginaires compatibles avec un monde soutenable, à réduire ses impacts négatifs sur l'environnement tout en étant à l'écoute des parties prenantes.

Par ailleurs, l'Assurance Maladie souhaite utiliser l'ensemble des leviers existants pour favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux comme les labels et la possibilité, en tant qu'employeur exemplaire, de donner l'opportunité aux salariés de s'engager personnellement dans des actions y concourant.

1.1 Communiquer et faire connaître les actions de l'Assurance Maladie

Agir pour la transition écologique c'est aussi communiquer et faire connaître les actions, réalisations et résultats, notamment pour susciter et entretenir la mobilisation des salariés.

Pour cela, l'Assurance Maladie s'engage à :

- intégrer les engagements environnementaux dans ses communications institutionnelles et relationnelles (assurance-maladie.fr et ameli.fr) [L],
- assurer une transparence des actions par une communication interne et externe des résultats avec notamment la publication du bilan carbone®, des résultats et des objectifs de décarbonation et une annexe extrafinancière [L],
- communiquer et valoriser les réussites et innovations internes *via* ses médias propriétaires internes et externes [L],
- communiquer et valoriser les réussites et innovations faites avec ses partenaires et des acteurs de la santé (newsletters, réseaux sociaux) [L],
- inciter au partage des actions innovantes des acteurs internes *via* des challenges (exemple trophées de l'innovation TAD'AM) et la mise à disposition de bonnes pratiques. [L]

1.2 Déployer en interne une stratégie de communication plus responsable

La direction de la communication, pleinement consciente de la nécessité de se réinventer face aux défis environnementaux et sociétaux, a fait le choix de s'engager dans une démarche de communication responsable.

Elle nécessite de réduire les impacts négatifs des dispositifs de communication sur l'environnement, promouvoir des contenus fiables et universels pour maintenir un haut niveau de confiance envers les publics, verdir les politiques d'achat de communication... Un important travail de sensibilisation et d'outillage du réseau des communicants de l'Assurance Maladie pour l'aider à amorcer le virage d'une pratique renouvelée du métier a été entrepris et se poursuit depuis lors.

Cela conduit notamment à :

- mettre à disposition des webinaires thématiques expliquant comment pratiquer l'écosocioconception dans les divers métiers de la communication,
- diffuser en 2024 un guide pratique pour une communication plus responsable à l'Assurance Maladie, conçu en interne et comportant des fiches action thématiques sur les activités du numérique, de l'événementiel, du *print*, de l'audiovisuel, des réseaux sociaux, etc.,
- éco-socio concevoir et produire les actions et campagnes de communication, [L]
- organiser des événementiels internes et externes responsables et calculer l'empreinte carbone des séminaires annuels internes, [L]
- établir un plan d'action annuel dédié à la communication responsable, [L]
- optimiser l'écoIndex du site ameli.fr (27 millions de visites par mois en moyenne annuelle 2024) passé de la note F à la note C en 2024,
- mesurer le bilan carbone du tournage puis de la diffusion de publicités nationales,
- réduire l'usage des objets promotionnels, [L]
- lancer un audit de la charte graphique de l'Assurance Maladie et de ses déclinaisons pour connaître les axes de progrès possibles,
- concevoir un plan de communication annuel destiné à accompagner le réseau communication dans l'appropriation de la démarche à partir de 2025,
- rendre visibles les bonnes pratiques et projets écoconçus au sein du Cercle Com'.

1.3 Utiliser les labels comme leviers de transformation

Le label est un instrument pour inciter les acteurs à suivre ses orientations. Les labels publics sont souvent créés dans le prolongement d'une politique publique, éventuellement en complément d'un socle législatif existant. Les labels, bien qu'imparfaits, représentent des outils puissants pour orienter les comportements et encourager des pratiques vertueuses. En tant que leviers de transformation, ils pourraient être mobilisés par

l'Assurance Maladie pour promouvoir des initiatives respectueuses de l'environnement, encourager des choix de soins durables et valoriser les structures de soins engagées dans des démarches responsables.

- Mener une réflexion sur une stratégie de labellisation « Assurance Maladie » de certaines actions/missions financées par l'Assurance Maladie (santé environnementale, exercice coordonné, soins écoresponsables, numérique en santé).
- Utiliser les labels existants comme leviers de transformation interne (pour les achats, les mobilités, les processus internes). [L]

1.4 S'engager en tant qu'institution exemplaire et permettre aux salariés de s'engager pour la transition écologique

- Publier un manifeste de l'Assurance Maladie en faveur de la transition écologique.
- Encourager les actions en faveur de la transition écologique avec les autres acteurs [L] :
 - financer ou participer à des projets d'étude et de recherche (Shift Project, EN3S...),
 - partager des bonnes pratiques avec les partenaires institutionnels et autres acteurs (contribution aux travaux du club développement durable des établissements et entreprises publics, à ceux de l'interbranches) et favoriser l'innovation et la recherche (partenariat).
- Favoriser l'engagement citoyen [L] :
 - permettre aux salariés de s'exprimer *via* la mise à disposition d'espaces de dialogue et d'échange (groupes sur la plateforme collaborative de l'Assurance Maladie, conférences), de collectifs de salariés,
 - donner la possibilité aux salariés de s'engager dans des actions en faveur de la transition écologique en dehors de leurs missions habituelles (devenir animateur de fresques ou d'ateliers 2 tonnes par exemple) ou par des actions de mécénat avec des acteurs ou associations locales en lien avec les enjeux environnementaux des territoires dans les conditions prévues par les dispositions conventionnelles.

Ça se passe dans le réseau

Engagement citoyen à la CPAM de la Saône-et-Loire au service du territoire

Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, les salariés volontaires de la CPAM de la Saône-et-Loire se sont mobilisés pour contribuer *via* une action citoyenne au nettoyage des berges de la Saône. La collecte de 57 kilos de déchets en 2 h a permis de sensibiliser à l'importance de la réduction des déchets et de la protection de l'environnement.



LES INDICATEURS ET OBJECTIFS

- Publier le manifeste de l'Assurance Maladie en 2025.
- Publier le bilan de la stratégie environnementale de l'Assurance Maladie.

Annexe

Liste des ambitions et engagements

Ambition n°1 : **ADAPTER** les missions de l'Assurance Maladie aux risques environnementaux

- **Engagement n°1** : anticiper les impacts de la crise environnementale sur le système de santé et adapter l'action de l'Assurance Maladie.
- **Engagement n°2** : identifier les impacts environnementaux sur les risques professionnels et adapter l'action de l'Assurance Maladie.
- **Engagement n°3** : assurer la résilience des infrastructures et des services essentiels de l'Assurance Maladie face au changement climatique.

Ambition n°2 : **RÉDUIRE** les impacts de l'Assurance Maladie et du système de santé sur l'environnement

- **Engagement n°4** : promouvoir des soins plus sobres et moins carbonés.
- **Engagement n°5** : encourager les mobilités douces et durables.
- **Engagement n°6** : assurer une gestion de bâtiments plus sobres et décarbonés.
- **Engagement n°7** : développer un numérique responsable.
- **Engagement n°8** : s'engager dans une politique d'achats plus écoresponsables au service de la transition écologique.

Ambition n°3 : **PROTÉGER** durablement la santé de tous

- **Engagement n°9** : développer et promouvoir la santé environnementale.
- **Engagement n°10** : protéger les assurés les plus exposés et les plus vulnérables.
- **Engagement n°11** : s'engager pour une institution attentive à nos écosystèmes.

Ambition n°4 : **AGIR ENSEMBLE** et faire évoluer les comportements pour favoriser un avenir soutenable

- **Engagement n°12** : déployer une gouvernance et un pilotage dédiés.
- **Engagement n°13** : mobiliser l'ensemble des acteurs du système de santé et de l'Assurance Maladie.
- **Engagement n°14** : territorialiser l'action et développer des partenariats locaux.
- **Engagement n°15** : partager et promouvoir les engagements et les résultats de l'Assurance Maladie en faveur de la transition écologique.

Chacune de ces ambitions regroupe des actions concrètes et des objectifs mesurables visant à réduire les impacts environnementaux tout en s'adaptant aux effets du changement climatique et en réduisant l'empreinte écologique du secteur de la santé.



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun